

Mentions prescrites par circulaire de M. le Préfet de la Manche le 3/6/1885 :  
Nombre de Conseillers en exercice : 55 – Présents à la séance : 49  
Date de la convocation et de son affichage : 9 octobre 2020  
Date d’affichage du compte rendu : 27 octobre 2020

**L’An Deux Mille Vingt, le vingt octobre** à 17h00, le conseil municipal de CHERBOURG-en-COTENTIN, dûment convoqué en date du 9 octobre 2020 par M. ARRIVÉ en qualité de Maire sortant, s’est réuni à l’AGORA espace cultures sur la commune déléguée d’Equeurdreville-Hainneville.

### **PRÉSENTS**

AMBROIS Anne - AMIOT Florence - ARRIVÉ Benoit - BAUDIN Philippe - BERHAULT Bernard - BERNARD Christian - BOUSSELMAME Nouredine - BROQUAIRE Guy - CATHERINE Arnaud (arrivée à 17h45) - COUPÉ Stéphanie - DUVAL Karine - FAGNEN Sébastien - GRUNEWALD Martine - HAMEL Estelle - HAMELIN-CANAT Anne-Marie - HÉBERT Dominique - HÉRY Sophie (mandataire TARIN Sandrine à son départ 18h39) - HULIN Bertrand - HUREL Karine - JOZEAU-MARIGNÉ Muriel - KRIMI Sonia - LAINÉ Sylvie - LE POITTEVIN Lydie - LEFAIX-VÉRON Odile - LEFRANC Bertrand (mandataire CATHERINE Arnaud jusqu’à son arrivée 18h47) - LEJAMTEL Ralph - LEJEUNE Pierre-François - LELONG Gilles - LEMOIGNE Sophie (mandataire HUREL Karine jusqu’à son arrivée 17h46) - LEPOITTEVIN Gilbert - LEQUILBEC Frédéric - MAGHE Jean-Michel - MARGUERITTE Camille (départ 18h59) - MORIN Daniel - PERRIER Didier - PIC Anna - PLAINEAU Nadège - RENARD Nathalie - RONSIN Chantal - ROUELLÉ Maurice - SAGET Eddy - SIMONIN Philippe - SOURISSE Claudine - SPAGNOL Marc - TARIN Sandrine - TAVARD Agnès - VARENNE Valérie - VASSAL Emmanuel - VIEL-BONYADI Barzin.

### **ABSENTS EXCUSÉS**

DUFILS Gérard a donné procuration à VIEL-BONYADI Barzin  
FEUILLY Hervé a donné procuration à SAGET Eddy  
GENTILE Catherine a donné procuration à VASSAL Emmanuel  
HÉBERT Karine a donné procuration à LEQUILBEC Frédéric  
MARGUERITTE David a donné procuration à MARGUERITTE Camille  
MARTIN Patrice a donné procuration à HAMEL Estelle

---

Mme Estelle HAMEL, conformément à l’article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales remplit les fonctions de Secrétaire

---

**Benoit ARRIVÉ** : Merci de votre présence pour ce conseil municipal où nous avons 27 questions à aborder et quelques sujets importants. Je vais commencer par les pouvoirs.

*Je vous laisserai la parole tout à l'heure si vous avez des communications diverses. Je me permets de vous rappeler que les communications en début de conseil doivent concerner le conseil et les délibérations du conseil. Autrement, ce ne sont pas des propos liminaires mais des questions diverses qui doivent être abordées à la fin de la séance. J'ai besoin d'un secrétaire de séance : Madame Estelle HAMEL.*

*J'en profite pour vous rappeler que le conseil municipal c'est 17 h et pas 17 h 10 ou 17 h 15. Mes chers collègues, avant d'observer une minute de silence, à la mémoire de Samuel PATY, je voudrais redire au nom de notre ville, que nos pensées et notre sympathie vont d'abord à sa famille et à ses proches, au professeur du collège du Bois d'Aulne de Conflans-St-Honorine et à l'ensemble des enseignants qui je le sais sont encore sous le choc.*

*Nous sommes toutes et tous sous le choc de ce qui vient de se passer, les jours passent mais ne parviennent pas à effacer l'horreur que suscite cet assassinat. L'horreur, parce que c'était un professeur, une sentinelle qui prenait sa mission à cœur et veillait à enseigner à ses élèves les principes de la liberté et de la République. L'horreur aussi, parce que c'est un homme de 18 ans qui a commis ce crime, un jeune homme sous l'influence de ceux, à qui notre pays a offert sa protection et qui aujourd'hui se retourne contre ses valeurs. Avant de rendre hommage à Samuel PATY avec une minute de silence, je voudrais vous lire ce texte, qu'il faut ramener dans son contexte, puisqu'il date de 1903, texte de Ferdinand BUISSON, que vous connaissez, philosophe, homme politique, enseignant, pédagogue influent, fondateur de la ligue des droits de l'homme, et prix Nobel de la Paix, qu'il dédia à l'époque aux instituteurs et aux institutrices de l'école publique. Vous le savez également de nombreuses écoles du pays portent son nom, et c'est le cas à Cherbourg-en-Cotentin.*

*« Le premier devoir d'une République est de faire des républicains, et l'on ne fait pas un républicain comme on fait un catholique. Pour faire un catholique, il suffit de lui imposer la vérité toute faite. Le maître a parlé, le fidèle répète. Il a été dit un catholique, mais on pourrait tout aussi bien dire un protestant ou un croyant quelconque. Toute éducation cléricale aboutit à ce comportement, croire et obéir, foi aveugle, et obéissance passive. Pour faire un républicain, il faut prendre l'être humain, si petit et si humble qu'il soit, un enfant, un adolescent, l'homme le plus inculte, le travailleur le plus accablé par l'excès de travail, et lui donner finalement l'idée qu'il peut penser par lui-même, qu'il ne doit ni foi ni obéissance à personne, que c'est à lui de chercher la vérité et non pas la recevoir toute faite d'un maître, d'un directeur, d'un chef quel qu'il soit, temporel ou spirituel. Est-ce qu'on apprend à penser comme on apprend à croire, croire c'est ce qu'il y a de plus facile, et penser c'est ce qu'il y a de plus difficile au monde. Pour arriver à juger soi-même d'après la raison, il faut un long et minutieux apprentissage, cela demande des années, cela suppose surtout un exercice méthodique et prolongé. C'est qu'il s'agit rien de moins que de faire un esprit libre, et si vous voulez faire un esprit libre, qui est-ce qui doit s'en charger sinon un autre esprit libre ? Et comment celui-ci formera-t-il celui-là ? Il lui apprendra la liberté, en la lui faisant pratiquer. Il n'y a pas d'éducation libérale, là où l'on ne met pas l'intelligence en face d'affirmations diverses, d'opinions contraires, en présence du pour et du contre, et surtout en lui disant compare et choisis toi-même. »*

*Merci à vous et je vous propose de vous lever pour rendre hommage au professeur assassiné.*

*Est-ce que vous avez des communications diverses ou des propos liminaires en début de séance ?*

**Bertrand HULIN** : Merci Monsieur le Maire, et merci de cette minute de silence, pour notre collègue d'histoire/géo. Effectivement, en cette période de crises multiples, de notre République, cette crise sanitaire, cette crise qui révèle beaucoup de choses sur le plan économique, sur le plan « sociétal ». Je voudrais revenir en début de séance, sur les multiples délibérations que nous avons à examiner ce soir, et le Président de la République demandait aux enseignants et à l'ensemble du pays de faire face, et je crois que la commune de Cherbourg-en-Cotentin fait face, on aura le temps d'en débattre tout au long de cette séance, d'examiner les délibérations de ce conseil municipal, je pense par exemple à celles présentées par Gilbert LEPOITTEVIN, ainsi que les services financiers de la commune, qui montrent l'adaptation de la commune à la crise sanitaire, je pense, par exemple, à la délibération d'Anne AMBROIS, qui va nous présenter une délibération validant le dispositif « colos apprenantes » et permettant à beaucoup de jeunes des quartiers de notre ville, dans un contexte pas facile, de prendre l'air, c'est pas ce qui va améliorer les choses d'un coup de baguette magique, mais c'est tellement précieux en ce moment, je pense aux délibérations d'Agnès TAVARD, qui par exemple vont nous demander d'engager ce soir le recrutement de 4 policiers municipaux et compte tenu de la situation sociale, ce n'est pas un geste anodin de la commune de Cherbourg-en-Cotentin, je pense aux services de santé, enfin je pourrais multiplier les exemples mais cela serait beaucoup trop long évidemment, mais par contre, cette république communale elle fait face, mais elle ne pourra pas faire face si la grande République, Jean Jaurès disait : des petites patries à la République, si la République au niveau national ne fait pas face, et il me semble important de signaler que depuis les 7 mois quand cette crise a débuté, aucun lit de réanimation n'a été armé à l'hôpital Pasteur comme dans les hôpitaux de ce pays. Il me semble important de rappeler que dans les lycées et collèges de notre ville, on s'entasse à 35 dans des salles de 40 m<sup>2</sup>. Il me semble important de rappeler que des enfants en situation de handicap n'ont pas le droit à leur AESH, qui est un droit à l'éducation, c'est un droit élémentaire, encore plus, dans cette situation de crise, il n'y a pas de petite politique politicienne, il y a juste une articulation à trouver, un équilibre à trouver, entre local et national, afin que l'on surmonte dans l'unité effectivement cette crise et ma question Monsieur le Maire, enfin celle qui me vient à l'esprit, il me semble que France Urbaine qui fédère les moyennes et grandes villes de ce pays, travaille et développe un certain nombre de propositions, Cherbourg-en-Cotentin a une place certaine dans cet ensemble, et ma question est quel peut-être le rôle de cette organisation face à cette crise ?

**Benoit ARRIVÉ** : Je ne peux aller que dans votre sens sur le fait évident que les collectivités ont permis au pays de tenir durant le confinement et le déconfinement et qu'elles permettent encore dans les conditions sanitaires actuelles, que ce soient les régions, les départements, les intercommunalités et bien sûr les communes, lorsqu'elles sont structurées et organisées pour résister et pour répondre aux attentes fortes, ce qui est le cas, vous le savez de Cherbourg-en-Cotentin, ça c'était la première chose. La seconde, c'est que vous parliez de France Urbaine, effectivement France Urbaine est une structure nationale importante qui permet de fédérer les 100 plus grandes villes et intercommunalités françaises dont Cherbourg-en-Cotentin et le travail de cette structure, c'est de dialoguer en permanence avec l'Etat sur l'ensemble des sujets qui concernent à la fois, la vie des collectivités et bien sûr et c'était le cas la semaine dernière à Paris, lorsque l'on a auditionné Jacqueline GOURAULT, d'apporter des réponses précises dans le cadre de la crise sanitaire qui nous touche et qui dure et surtout dans le cadre de la crise économique et de la crise sociale qui arrivent. C'est vraiment une instance où on demande parfois poliment, parfois avec de l'exigence à l'Etat un certain nombre de moyens d'organisation pour que l'Etat soit plus présent encore qu'il ne l'est aujourd'hui sur un certain nombre de sujets, vous les avez évoqués, les questions de santé, les questions de sécurité publique. Là, où je vous rejoins aussi, c'est que l'Etat a une responsabilité dans de nombreux domaines, que les collectivités viennent accompagner de plus en plus au-delà de leurs compétences initiales d'ailleurs, cela n'a échappé à personne. C'est que les collectivités auront de plus en plus de mal à faire face à la fois pour des questions d'organisation de leurs propres services publics, mais aussi pour des

questions financières. J'ai déjà eu l'occasion de dire ce que je pensais du plan de relance, en tout cas, dans sa première analyse, ou dans ses premiers paragraphes qui visent à développer l'économie, à venir alléger la fiscalité des entreprises en privant les collectivités du potentiel dynamique de la fiscalité foncière des entreprises, sans contrepartie pour les entreprises, je pense que c'est à terme un danger pour les collectivités qui ont déjà perdu la progressivité de la taxe d'habitation et qui demain perdront la progressivité des revenus, encore une fois, fiscaux de l'entreprise, sans qu'il y ait une exigence suffisante demandée aux entreprises mais je crois qu'on aura l'occasion d'en reparler dans les semaines qui viennent. Voilà les quelques réponses que je voulais vous faire en vous remerciant de vos questions.

Puisque vous avez aussi parlé de la crise sanitaire, je voudrais vous dire, et profiter de la présence des journalistes, peut-être pour le dire clairement comme l'Etat le fera probablement, le Cotentin n'est pas épargné par la crise du COVID, nous sommes touchés de façon plus forte à ce jour que la première fois. Crise sanitaire, crise économique à venir, je crois aussi, que sur ces questions économiques, on le disait l'autre jour à l'agglomération du Cotentin, le Cotentin sera moins touché que d'autres, mais sera touché, mais derrière la crise économique, il y a la question sociale, il faudra aussi que les villes, les collectivités soient au rendez-vous, on l'a été lors du confinement avec le CCAS, mais là-aussi, il y a des enjeux clairement financiers au-delà de l'accompagnement social, et sur la COVID, je voulais vraiment vous dire, d'avoir toutes et tous conscience, et je profite de la présence de la presse, sur le fait que le Cotentin est touché, que le virus circule activement, que l'ensemble du pays est touché, que le département de la Manche qui était l'un des derniers départements à être un peu privilégié, commence à être touché fortement. Les chiffres qui remontent quotidiennement montrent que cette progressivité s'accroît toutes les heures. On a aussi un échange permanent avec la communauté médicale et je crois très clairement que si la courbe se confirme, nous aurons courageusement mais de façon responsable, je crois, à prendre des mesures un peu plus difficiles dans les heures et dans les jours qui viennent. Si les courbes continuent leur progressivité, il faudra que la ville de Cherbourg-en-Cotentin, mais comme l'ensemble des élus du Cotentin, prennent en responsabilité en conscience, des mesures, peut-être sur le moment impopulaires mais notre premier devoir, c'est bien la protection des populations, mais bien évidemment je vous tiendrai informé, mais aujourd'hui la progressivité des courbes est inquiétante, sur un certain nombre de données. On a déjà, hier en bureau municipal, pris un certain nombre de décisions, sous l'égide de Madame VARENNE, concernant le renforcement pour nos EPHAD, nos foyers logements et sur d'autres sujets et je vous le redis ici aujourd'hui avec une certaine fermeté, mais aussi solennité, qu'il faudra probablement prendre d'autres mesures dans les heures qui viennent si la progressivité est confirmée. J'espère avoir répondu à vos questions Monsieur HULIN.

Est-ce qu'il y a d'autres interventions ? Mme KRIMI.

**Sonia KRIMI** : Par respect pour la mémoire de Samuel PATY, je ne vais pas répondre à tous les points évoqués, simplement rappeler qu'on est doublement responsable ici, responsable d'abord parce qu'on est citoyen et responsable parce qu'on est élu de la République. Notre capacité à relativiser, à construire, à jouer collectivement et à essayer de comprendre l'autre, à pardonner, à rester humble, à se questionner, à apprendre tous les jours, à apaiser les relations humaines sont autant de qualités requises pour nous les élus aujourd'hui.

**Benoit ARRIVÉ** : Est-ce qu'il y a d'autres interventions ? Je vous propose de démarrer le conseil municipal.

**1 - COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS DU MAIRE PRISES EN APPLICATION DES DISPOSITIONS DES ARTICLES L.2122-22 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES**

Monsieur le Maire rend compte des décisions prises en application de la délégation de pouvoirs votée par le conseil municipal conformément aux dispositions de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**2 –ÉCOLES PRIVEES SOUS CONTRAT D'ASSOCIATION. DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DE LA VILLE AUX COMITÉS DE GESTION**

Rapporteur : Benoît ARRIVÉ

En application de l'article L442-8 du code de l'éducation, les communes participent aux dépenses de fonctionnement des écoles du 1<sup>er</sup> degré pour les classes sous contrat d'association.

Suite au renouvellement du mandat, la participation d'un représentant de la commune siège de l'établissement, aux réunions de l'organe de l'établissement compétent, pour délibérer sur le budget des classes sous contrat.

Ont été désignés :

<b>Commune déléguée</b>	<b>Ecoles</b>	<b>Adresses</b>	<b>Représentant du conseil municipal</b>
Cherbourg-Octeville	Sainte Marie Cachin	59, rue Ingénieur Cachin	M. Didier PERRIER
	Saint Joseph	31, rue Bondor	M. Emmanuel VASSAL
	Notre Dame du Voeu	Ruelle Loysel	M. Christian BERNARD
	Sainte Marie du Roule	221, avenue de Paris	Mme Sophie LEMOIGNE
	Sainte Jeanne d'Arc	10, rue Victor Hugo	Mme Lydie LE POITTEVIN
	Saint Paul	27, rue Amiral Courbet	M. Emmanuel VASSAL
Equeurdreville-Hainneville	Sainte Marie	10, rue Jeanne d'Arc	M. Dominique HEBERT
Tourlaville	Saint Louis	9, rue de la République	Mme Nathalie RENARD
	Notre Dame de l'Espérance	181, rue Gambetta	M. Daniel MORIN

**17h24**    Votants : **53**

Pour : **52**    Contre : **0**    Abstentions : **1**    NPPV : **0**

**3 – OBSERVATOIRE DÉPARTEMENTAL DU BRUIT DES TRANSPORTS TERRESTRES. COMITÉ DE PILOTAGE. DÉSIGNATION DE REPRÉSENTANTS**

Rapporteur : Benoit ARRIVÉ

Par arrêté préfectoral du 17 mars 2009, il a été créé dans le département de la Manche, un observatoire départemental du bruit des transports terrestres.

La composition du comité de pilotage de cette instance est arrêtée comme suit :

**Présidence :**

Le Préfet ou son représentant

**Au titre des services de l'Etat :**

M. le directeur régional de l'équipement ou son représentant,  
M. le directeur départemental de l'équipement ou son représentant,  
M. le directeur régional de l'industrie, de la recherche et de l'environnement ou son représentant,  
M. le directeur régional de l'environnement ou son représentant,  
M. le directeur interdépartemental des routes Nord-Ouest ou son représentant,

M. le directeur départemental des affaires sanitaires et sociales ou son représentant,  
M. le délégué départemental de l'Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat ou son représentant,

**Au titre des collectivités territoriales concernées :**

M. le président du conseil régional ou son représentant,  
M. le président du conseil départemental de la Manche ou son représentant,  
M. le maire de la commune de Cherbourg-en-Cotentin ou son représentant,  
M. le président de l'association des maires de la Manche,

**Au titre des autorités organisatrices de transports :**

M. le directeur de Zéphir Bus ou son représentant

**Au titre des professions du bâtiment et des travaux publics :**

M. le délégué départemental de la fédération française du bâtiment et des travaux publics de la Manche ou son représentant,  
M. le président de la chambre de métiers et de l'artisanat de la Manche ou son représentant,

**Au titre des bailleurs sociaux :**

M. le directeur de Manche Habitat,  
M. le directeur de Presqu'île Habitat,  
M. le directeur de la SA d'HLM du Cotentin,  
M. le directeur de la SNI,  
M. le directeur de la SA Normande d'HLM Habitation

Le conseil municipal a désigné M. Patrice MARTIN, membre titulaire et M. Bertrand LEFRANC, suppléant.

**17h26**      Votants : **53**

Pour : **53**      Contre : **0**      Abstentions : **0**      NPPV : **0**

**4 – CONSEIL D'ADMINISTRATION DES CITÉS CHERBOURGEOISES. DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT**

Rapporteur : Benoit ARRIVÉ

Au titre de l'actionnariat mentionné au 1<sup>er</sup> alinéa du I de l'article L 422-2-1 du code de la construction et de l'habitation, la ville de Cherbourg-en-Cotentin siège au conseil d'administration de la SA HLM Les Cités Cherbourgeoises.

Suite au renouvellement du mandat, la ville de Cherbourg-en-Cotentin a désigné Mme Martine GRUNEWALD pour siéger au conseil d'administration de cette instance.

**17h26**      Votants : **53**

Pour : **51**      Contre : **0**      Abstentions : **2**      NPPV : **0**

**5 - COMMISSION COMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS (CCID). DÉSIGNATION DES COMMISSAIRES**

Rapporteur : Benoit ARRIVÉ

L'article 1650 du code général des impôts prévoit l'institution dans chaque commune d'une commission communale des impôts directs (CCID) qui est renouvelée à la suite des élections municipales.

La commission communale des impôts directs comprend :

- le maire ou l'adjoint délégué, président de la CCID,
- 8 commissaires titulaires et 8 commissaires suppléants dans les communes de plus de 2 000 habitants

La désignation des commissaires intervient dans les deux mois suivant le renouvellement général des conseils municipaux. En raison de la crise sanitaire, ce délai est exceptionnellement porté à 3 mois. La durée du mandat des membres de la CCID est la même que celle du mandat du conseil municipal.

Le Conseil Municipal :

- retient la liste jointe en annexe I comportant les noms des 32 contribuables
- propose cette liste au directeur départemental des Finances publiques afin que celui-ci désigne les 16 membres de la commission communale des impôts directs, à savoir : 8 titulaires et 8 suppléants

**Gilbert LEPOITTEVIN** : *C'est une commission qui se réunit une fois par an, éventuellement deux fois, mais depuis que je la préside cela fait un certain nombre d'années, et elle s'est réunie une fois par an. Elle a pour objet de redéterminer l'imposition surtout sur la taxe foncière, la taxe d'habitation également, notamment sur les résidences secondaires. C'est une réunion qui dure deux heures et c'est l'Etat qui choisit les représentants, il y a huit titulaires, huit suppléants. On a fait le choix de mettre une personne par mairie déléguée puis ensuite une personne par groupe politique.*

**17h29**      Votants : **53**

Pour : **52**      Contre : **0**      Abstentions : **1**      NPPV : **0**

#### **6 – REVITALISATION DU COMMERCE ET DE L'ARTISANAT. SUBVENTIONS POUR RÉNOVATIONS DE VITRINES**

Rapporteur : Sébastien FAGNEN

Par délibération du 14 décembre 2017, le conseil municipal de Cherbourg-en-Cotentin a souhaité reconduire le dispositif d'aide à la rénovation de vitrines pour la période 2018/2020.

Le conseil municipal a accordé :

- une subvention de 452.40 € à SARL R et A COIFFURE représentée par Mesdames LERAY Anaïs et BRISSET Roxanne qui a effectué la rénovation de la vitrine « R et A COIFFURE » située 13 rue du Val de Saire 50100 Cherbourg-En-Cotentin. Le montant des travaux subventionnables liés à cette vitrine s'élève à 1 508 €.
- une subvention de 1 681,37 € à SASU RECHERCHES ET BIENS représentée par Monsieur GUILLOTE Nicolas qui a effectué la rénovation de la vitrine « RECHERCHES ET BIENS » située 196 rue Gambetta 50110 Cherbourg-En-Cotentin. Le montant des travaux subventionnables liés à cette vitrine s'élève à 11 556,14 €.
- une subvention de 1 681,37€ € à EURL LAESO représentée par Mme DUDOT Valérie qui a effectué la rénovation de la vitrine « DARJEELING » située 36 rue des portes 50100 Cherbourg-En-Cotentin. Le montant des travaux subventionnables liés à cette vitrine s'élève à 5 604,57 €.
- une subvention de 1 567,50 € à SARL MC Cherbourg représentée par M LANGLOIS Tony qui a effectué la rénovation de la vitrine de « MAITRE CORBEAU » située 12 place de la Révolution 50100 Cherbourg-en-Cotentin. Le montant des travaux subventionnables est de 5 225 €.
- une subvention de 1 258,50€ à SARL LA COTENTINE représentée par Monsieur et Madame LEROUGE qui ont effectué la rénovation de la vitrine de « LA MIE CALINE » située 2 et 4 rue du Maréchal Foch 50100 Cherbourg-en-Cotentin. Le montant des travaux subventionnables est de 4 195 €.

**17h30**      Votants : **53**

Pour : **53**      Contre : **0**      Abstentions : **0**      NPPV : **0**

## **7 – ACTION CŒUR DE VILLE. SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE PARTENARIAT POUR LA CONDUITE D'UN TRAVAIL PÉDAGOGIQUE SUR LE PÉRIMÈTRE DE L'OPÉRATION DE REVITALISATION DE TERRITOIRE**

Rapporteur : Sébastien FAGNEN

La Ville de Cherbourg-en-Cotentin est engagée dans le programme Action Cœur de Ville depuis septembre 2018 ; les Écoles Nationales Supérieures d'Architecture de Rouen et Paris La Villette ont souhaité conduire un travail pédagogique et de recherche sur le périmètre de l'Opération de Revitalisation de Territoire (ORT), en mobilisant leurs étudiants MASTER 1 de l'ENSA de Normandie, et master 2 de l'ENSA Paris la Villette, sur le premier semestre de l'année universitaire 2020-2021.

Pour la ville de Cherbourg-en-Cotentin, il s'agira à la fois de soutenir une démarche pédagogique, de bénéficier du regard et de l'expertise de jeunes professionnels en devenir sur le fonctionnement et les enjeux du cœur de ville de Cherbourg-en-Cotentin, et de faire découvrir et connaître le territoire à des étudiants qui ne le connaissent pas.

Le calendrier prévisionnel de cet exercice pédagogique est le suivant :

- Septembre-octobre 2020 : démarrage de l'étude au sein des écoles d'architecture,
- Octobre-Novembre 2020 : poursuite des travaux de recherche et d'analyse par les étudiants dans leurs établissements ,
- Décembre 2020-janvier 2021 : finalisation des travaux et présentation de ceux-ci, dans le cadre d'un jury final, dans les écoles.

La ville de Cherbourg-en-Cotentin appuiera d'un point de vue technique et logistique, l'ensemble de la démarche.

Le coût total de ce projet est estimé à 17 500 €, intégrant les frais de déplacement et d'hébergement de la quarantaine d'étudiants et de leurs accompagnateurs, l'édition des supports (panneaux d'exposition, livrets, dossiers de rendus etc.), et les frais liés à la mobilisation des personnels permanents des ENSA.

Afin que les étudiants n'aient pas à supporter de reste à charge, le projet sera financé de la manière suivante :

- subvention de 5 000€ de la Ville de Cherbourg-en-Cotentin,
- subvention de 5 000€ de l'EPF Normandie,
- subvention de 5 000€ du SGAR Normandie,
- reste à charge de 2 500€ supporté, en fonds propres, par les deux ENSA

Le conseil municipal a donné son accord sur le principe du partenariat et a autorisé Monsieur le maire ou son représentant à signer la convention.

**Jean-Michel MAGHE** : *Les élus de LREM se félicitent de l'adoption de la délibération qui va être votée ce soir au conseil municipal qui va permettre à des jeunes étudiants de conduire un travail pédagogique en lien avec l'opération de revitalisation du territoire. Cette opération qui a été lancée auprès de 222 villes bénéficiaires du programme action cœur de ville, « réinventons nos cœurs de ville », est une initiative du ministère de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales. Elle est conduite en partenariat avec le ministère de la culture, les partenariats financeurs du programme « action cœur de ville », la banque des territoires, l'action logement et l'agence nationale de l'habitat. Effectivement, l'objectif c'est de faciliter l'émergence de projets et de programmes urbains innovants en centre-ville, adapter aux marchés et aux besoins locaux, favoriser la transition écologique, et l'inclusion sociale, et valoriser en même temps le patrimoine architectural, paysager et urbain dans les cœurs de ville. Au cours de la commission, nous avons abordé la possibilité d'avoir un point en conseil municipal sur l'opération cœur de ville en termes de planning, de finances, et de projets qui sont accrochés, donc je suis heureux de la proposition que vous faites de faire un point d'étape, cela répond à la demande et puis nous avons également demandé s'il était possible que les jeunes étudiants nous fassent une présentation de travail qui est toujours intéressante, même si on sait qu'il y a des difficultés, parce que les maquettes ne sont pas forcément transportables, ou transposables.*

**Benoît ARRIVE** : Je vous en parlerai tout à l'heure, parce que de mémoire on a une délibération sur les commissions, vous savez que je souhaite vraiment que les commissions retrouvent un fonctionnement extrêmement dynamique, c'est aussi le souhait à l'agglomération. Nous sommes passés, Monsieur MAGHE depuis les élections de 163 élus à 55 de 63 adjoints à 20, il n'y a plus de conseil communal, il n'y a plus de bureau communal, mais il y a un bureau municipal qui retrouve pleinement sa fonction et puis il y a un conseil municipal et des commissions. Et moi je souhaite vraiment que ce type de question que vous posez, ce type de présentation puisse être approfondie dans les commissions, c'est aussi comme cela que l'on va faire vivre les commissions qui doivent rester dynamiques tout au long du mandat et je le redis aux adjoints et aux présidents de commissions, nous avons besoin de commissions qui s'emparent aussi d'un certain nombre de sujets, y compris des sujets d'avenir pour Cherbourg-en-Cotentin et je souhaite que les commissions fassent leur travail légal qui est d'analyser et de préparer le conseil municipal, mais si on veut dynamiser y compris en termes d'intérêt, il faut que les commissions s'emparent des sujets, fassent des propositions, aillent sur le terrain pour visiter des chantiers, des futurs lieux, des rénovations, fassent venir aussi des intervenants extérieurs, c'est la proposition qui est la vôtre. Je crois aussi qu'il faut aussi bien déterminer ce qui relève du conseil municipal ou ce qui relève du travail en commission, mais en tout cas merci de votre proposition et je crois que conformément à ce que je viens de vous dire, cela peut être ce type d'objet qui vient dynamiser le travail des commissions. Monsieur FAGNEN vous voulez compléter ma réponse.

**Sébastien FAGNEN** : Pour répondre à cette exigence, on pourra peut-être travailler en deux temps, encore une fois, tout étant suspendu, l'évolution de la situation sanitaire, ils doivent venir fin novembre de mémoire, passer trois jours ici, l'immersion a été extrêmement brève, cela leur permet de porter un regard assez brut sur la ville, puisqu'ils sont venus l'espace d'une journée, fort heureusement pour eux le Paris/Cherbourg n'avait pas de retard pour ceux qui venaient de Paris La Villette, donc ils ont pu commencer à crapahuter dans les rues de notre ville assez rapidement, ils étaient déjà assez intéressés, ils viendront 3 jours. Ce que je vous propose, c'est qu'au cours de ces 3 jours, il puisse y avoir une rencontre avec les membres de la commission, à laquelle cette délibération a été examinée étant entendu qu'il faudra y ajouter la commission urbanisme, et elles pourront rencontrer pour les membres qui le souhaitent les étudiants des 2 ENSA fin novembre mais il pourrait être intéressant à la fin du premier trimestre 2021 qu'une présentation soit faite assez brève (d'une demi-heure), sur la synthèse de leurs travaux en conseil municipal sur un ordre du jour un peu allégé si le calendrier des assemblées nous le permet.

**Frédéric LEQUILBEC** : Effectivement, je me réjouis de votre proposition, et du groupe de commissions préparatoires qui soient plus prospectives. Je pense aussi, si vous pouvez le gérer avec le calendrier très contraint des conseils et d'autres instances, essayer d'anticiper les commissions, car le calendrier est très resserré, je prends l'exemple des commissions qui se sont tenues cette semaine, on a une commission le lundi soir, en l'occurrence certains d'entre nous n'ont pas pu y participer, et un conseil le lendemain. Je pense que dans le cadre de l'organisation de commissions plus dynamiques avec une volonté de thématiser et d'avoir une vision à long terme et partager sur un certain nombre d'objectifs de la commune, la notion du calendrier du rythme des commissions a aussi un intérêt dans la nouvelle organisation que vous suggérez aux adjoints et aux responsables de chaque thématique.

**Benoît ARRIVÉ** : Une précision, on est tenu légalement puisque le rôle des commissions c'est de préparer les conseils. On est tenu dans le cadre du rythme des conseils, par contre on essaye de s'améliorer pour la prochaine fois et de mieux anticiper l'envoi du conseil et des commissions, mais ce que je souhaite, et de nouveau, je le redis aux adjoints et aux présidents c'est que les commissions puissent se réunir à d'autres dates que celles qui sont liées aux conseils justement pour pouvoir travailler de façon prospective sur un certain nombre de sujets. C'est ça qu'il faut qu'on arrive à mettre en place dans les semaines et mois qui viennent. Aujourd'hui vous comprendrez bien que compte tenu de la crise que nous gérons au quotidien, il y a aussi des priorités, mais c'est bien une question essentielle et je crois que les commissions devront se réunir. Je crois aussi comme l'a proposé Sébastien FAGNEN, qu'il serait intéressant sur un certain nombre de sujets de venir croiser les commissions, sur des grandes problématiques et que les commissions respectent leur origine, c'est-à-dire de préparer les conseils, mais ce n'est pas suffisant, et que les commissions anticipent, comme on vient de l'expliquer ce soir, soit pro-actives, proposent, aillent sur le terrain, auditionnent des personnalités extérieures, donc c'est le chemin que je vous propose de suivre pour les mois qui viennent.

**17h42**    Votants : **53**

Pour : **53**    Contre : **0**    Abstentions : **0**    NPPV : **0**

**8 – INTENTION DE CANDIDATURE DE LA VILLE DE CHERBOURG-EN-COTENTIN. POURSUITE DU PARTENARIAT AVEC UNICEF FRANCE AU TITRE DU RÉSEAU VILLE AMIE DES ENFANTS POUR 2020/2026**

Rapporteur : Dominique HEBERT

***Benoit ARRIVE** : J'en profite pour dire à Dominique, nous avons reçu tout à l'heure, une demande que certains adjoints vont lui faire suivre, de l'UNICEF, dans le cadre d'une opération particulière, et donc je te laisse la parole.*

La ville de Cherbourg-en-Cotentin souhaite poursuivre son partenariat avec UNICEF France et obtenir le titre Ville amie des enfants pour le présent mandat électoral 2020/2026.

Pour cela, elle souhaite tout d'abord confirmer son intention de candidater pour devenir partenaire d'UNICEF France. Ce processus de candidature a vocation à élaborer et à présenter à UNICEF France un plan d'actions municipal 2020/2026 pour l'enfance et la jeunesse.

Le plan d'actions municipal 2020/2026 pour l'enfance et la jeunesse reposera sur les engagements suivants, communs à toutes les villes du réseau :

- le bien-être de chaque enfant et chaque jeune,
- la lutte contre l'exclusion, la discrimination et pour l'équité,
- un parcours éducatif de qualité,
- la participation et l'engagement de chaque enfant et chaque jeune,
- le partenariat avec UNICEF France.

Le conseil municipal a autorisé Monsieur le Maire à confirmer à UNICEF France le souhait de la ville de Cherbourg-en-Cotentin de devenir ville candidate au titre Ville amie des enfants pour le mandat 2020-2026.

***Benoit ARRIVÉ** : Je reviens au mail de l'UNICEF, Dominique pour te rassurer, c'est exactement dans le sens de la délibération que tu viens de présenter puisqu'il s'agit dans le cadre de la journée mondiale du mois de novembre, de pouvoir mettre des bâtiments municipaux aux couleurs, c'est-à-dire en couleur bleue, et tu le verras, les services techniques sont présents, je crois que l'on pourra mettre la fontaine en bleu, comme on l'a fait, il n'y a pas longtemps, sur une autre couleur pour une autre cause.*

**17h45**      Votants : **54**

Pour : **53**      Contre : **0**      Abstentions : **1**      NPPV : **0**

**9 – RESTAURATION SCOLAIRE DE CHERBOURG-EN-COTENTIN. PROJET DE CUISINE CENTRALE ESPACE RENÉ LEBAS. AUTORISATION DE SOLLICITER LES PARTENAIRES FINANCIERS. VALIDATION DE L'APD. PLAN DE FINANCEMENT**

Rapporteur : Dominique HEBERT

***Benoit ARRIVÉ** : Je suis très heureux et je remercie les services et Dominique pour le travail important de ce dossier, cela fait de nombreux mois que l'on travaille dessus, c'est aussi un dossier qui a été abordé à plusieurs reprises lors de la campagne municipale, donc je suis très heureux qu'il soit présenté aujourd'hui, c'est le sujet de la cuisine centrale, une unité publique sous maîtrise publique, capable de produire 3 500 repas de qualité par jour pour alimenter nos 40 restaurants scolaires, et comme Dominique va vous l'expliquer, de faire un vrai travail autour de l'éducation au goût, de la qualité des produits et puis dans le cadre du projet alimentaire territorial mis en place par l'agglomération du Cotentin, et progressivement de répondre à la question des circuits courts, mais je laisse Dominique vous présenter tout cela dans le détail et encore une fois, je le remercie et je remercie l'ensemble des services dont Monsieur BONOT et tous ses acolytes pour le travail qui est fait parce que c'est vraiment un sujet extrêmement compliqué mais c'était un engagement, je crois que c'est essentiel pour répondre à cette question alimentaire, je suis vraiment très très heureux que cela soit en phase d'aboutir.*

**Dominique HEBERT** : Effectivement, c'est un projet très attendu sur la qualité de l'alimentation fournie dans la restauration scolaire, très attendu par les parents d'élèves et par le conseil municipal. On vous a préparé un diaporama pour accompagner cette présentation de la délibération qui en elle-même est plutôt une délibération technique au stade de l'APD et on souhaite vous faire un petit rappel du contexte qui nous a amené à construire ce projet. Certains d'entre vous sont nouveaux élus et n'ont pas forcément eu connaissance de l'histoire de ce projet et des différentes délibérations qui ont pu venir alimenter la réflexion et surtout la construction de ce projet.

Par délibération n°DEL2019\_458 en date du 23 octobre 2019, le conseil municipal de Cherbourg-en-Cotentin a autorisé le principe de signature d'un bail emphytéotique de 18 années à consentir par la SHEMA au profit de la commune de Cherbourg-en-Cotentin, en vue de la réalisation du projet de transfert des activités de production de restauration scolaire vers un nouvel espace centralisé, pour tout le territoire de Cherbourg-en-Cotentin, au sein de l'espace René Lebas situé rue de l'Abbaye sur la commune déléguée de Cherbourg-Octeville.

Il a donc été proposé de retenir le principe d'un mandat de maîtrise d'ouvrage publique pour la réalisation des missions suivantes :

- la synthèse des documents de diagnostic et de préconisations en un programme,
- la définition des conditions administratives et techniques selon lesquelles l'ouvrage sera étudié et exécuté,
- la préparation, la passation, la signature, après approbation du choix de l'attributaire, du marché public de maîtrise d'œuvre ainsi que le suivi de son exécution,
- l'approbation des études d'avant-projet et des études de projet du maître d'œuvre,
- la préparation, la passation, la signature, après approbation du choix des attributaires, des marchés publics de travaux, ainsi que le suivi de leur exécution,
- le versement de la rémunération du maître d'œuvre et le paiement des marchés publics de travaux,
- la réception de l'ouvrage,
- la garantie de parfait achèvement et de bon fonctionnement.

Suite à la présentation de l'APD en COPIL du 1er octobre 2020, les travaux et prestations retenus en complément et/ou évolution par rapport au programme de la consultation de mandat sont :

#### 1- SAS réfrigéré

Coût gros œuvre pour le sas (et le transformateur §2): 52 000 € HT

#### 2- Transformateur électrique et ventilation

Coût électricité pour le transformateur : 44 000€ HT

Surcoût ventilation : 60 000 € HT

#### 3- Reprise des réseaux d'eaux usées, ainsi que dallages et cloisons au droit de ces réseaux repris, dans toute la zone de production de la cuisine

Le coût induit par ce remplacement de réseaux en zone cuisine est de :

Travaux préparatoires- gros œuvre : 64 000€ HT

Panneaux isothermes (cloisons): 30 000€ HT

Revêtements de sols : 22 500€ HT

Soit un total de **116 500€ HT**

Toutefois il a été demandé au mandataire de faire procéder tout de même au diagnostic de ces réseaux par caméra, en parallèle, ce qui pourrait à terme, générer une économie potentielle de tout ou partie de la réfection de ces réseaux.

Coût du repérage des réseaux : 1 800€ HT

#### 4- Lot électricité

Surcoût éclairage LED : 14 000 € HT

Gestionnaire d'énergie : 18 000€ HT

#### 5- Cellules de refroidissement des armoires froides

Coût : 19 180 € HT

#### 6- Equipements de cuisine

- Coupe légumes 4 550€ HT
- Armoire chaude de maintien en température 9 800€ HT
- Chariot à échelles encastrable 5 390€ HT
- Racks mobiles dans la réserve 9 100€ HT
- Sèche-chaussures et sèche-bottes 5 600€ HT
- **Pour un montant total de 34 400€ HT**

#### 7- SSI

Il est prévu de financer la mise en conformité du SSI de la cuisine, initialement prévue d'être financée au projet de la cuisine centrale par le biais du contrat de mandat, par refacturation de charge de copropriété au titre du bail emphytéotique, pour la part de la cuisine centrale. Cette prestation sera acquise sous un contrat unique souscrit par LA SHEMA, s'agissant d'un SSI commun à tout le bâtiment.

Cela générera une moins-value de 20 000 € HT sur le coût des travaux du mandat qui sera transférée comme charge d'investissement sur le bail emphytéotique au budget 2021.

#### 8- Borne de recharge pour les véhicules électriques

Coût : 8 000€ HT

#### 9- Choix énergétique

Le choix se porte donc sur la solution de base : chauffage électrique et production d'ECS gaz, en conservant la récupération de chaleur sur les chambres froides, demandée au programme.

#### 10- Révision des honoraires du cabinet de maîtrise d'œuvre B-INGENIERIE

Les honoraires de maîtrise d'œuvre initialement prévus au programme de 67 304 € HT pour un montant de travaux initial de 560 863€ HT, sont portés au stade APD au montant de 119 450 € HT pour un montant de travaux de 835 500€ HT hors équipements de cuisine, branchements et aléas. Soit une augmentation de : 52 146€ HT.

#### 11- Ajout des honoraires du mandataire

Non indiqués au programme qui a servi à la consultation de mandat, ces honoraires s'élèvent à 41 040 € HT.

L'ensemble de ces modifications et ajouts au programme porte l'enveloppe financière de l'opération, initialement prévue à hauteur de 1 000 000€ HT, au montant de 1 561 785 € HT soit 1 874 142 € TTC.

### **PLAN DE FINANCEMENT**

Dépenses (€ HT)		Recettes prévisionnelles (€ HT)	
REMUNERATION MANDATAIRE	41 040		
HONORAIRES MOe, CT, SPS	126 497		
FRAIS ANNEXES ETUDES	19 500	Etat DSIL	450 000
TRAVAUX et branchements	850 500	CONSEIL DEPARTEMENTAL Sur CT4	300 000
EQUIPEMENTS DE CUISINE	358 999	CAF	150 000
ALEAS ET IMPREVUS	107 505		
TAXE PC	592		
Frais divers	7 000		
REVISIONS 5% des marchés de MOE, CT, CSPS, Travaux	50 152	Autofinancement	661 785
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>1 561 785 € HT</b>	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>1 561 785 € HT</b>

Il est proposé au conseil de prendre en compte dès la phase APD la révision des marchés d'honoraires et de travaux à hauteur de 5% soit un montant prévisionnel de 50 181,85 euros HT.

## DEMANDES DE SUBVENTIONS

Elles seront sollicitées auprès de l'Etat, de la CAF, du Département et tout autre partenaire financier complémentaire.

## CALENDRIER PREVISIONNEL DE L'OPERATION

Calendrier présenté par LA SHEMA lors de la présentation APD en date du 1er octobre 2020.

- 27 mars 2020 –07 mai 2020 : consultation de maîtrise d'œuvre
- 16 juin 2020 –1er juillet 2020: consultation pour la réalisation des missions de contrôle et de diagnostic amiante et plomb avant travaux
- 02 Juillet 2020 : sélection de l'équipe de maîtrise d'œuvre  
B-Ingénierie / BET Bader / BET Boulard14 / ARWYTEC/ CETIS
- 09 juillet 2020 : rendu du diagnostic
- 22 juillet 2020 sélection du CSPS, du contrôleur technique et pour le diagnostic amiante et plomb avant travaux :  
CSPS : ACEPP  
Contrôle technique: SOCOTEC  
Diagnostic amiante et plomb avant travaux : APAVE
- 06 août 2020 : dépôt du dossier de permis de construire
- 01 octobre 2020 : rendu de l'APD
- Fin novembre 2020 : Lancement d'une procédure adaptée avec négociation pour les travaux
- Février 2021: début des travaux
- •Juillet 2021: réception des travaux

Ce calendrier permet de respecter le principe initial de projet dynamique basé sur une montée en puissance de la capacité de production permettant de s'approprier l'outil et d'intégrer une croissance des tâches au fur et à mesure, à savoir :

Année de référence	Production journalière pour la restauration scolaire en liaison chaude	Correspondant aux sites actuellement produits par
2021 Année de mise en service	1450	Île de France et Tourlaville (Rousseau)
2022	1930	Ajout Querqueville et La Glacerie
2023	3500	Ajout Equeurdreville et Espace-Temps

Le projet est conçu pour une capacité de 3 500 repas scolaires/jour dès la livraison en 2021, ainsi que la production de repas pour les ALSH les mercredis et les vacances scolaires, également dès la livraison de l'outil en 2021.

Le conseil municipal a :

- validé l'avant-projet définitif pour l'opération de réhabilitation de la cuisine de l'Espace René Le Bas,
- adopté le plan de financement,
- autorisé la sollicitation des partenaires financiers au sens large,
- autorisé la poursuite de l'opération,
- autorisé les dépenses sur le budget principal 2020 :
  - imputation 2313-251---23 ligne de crédit 61788 - TRX CUISINE CENTRALE pour les travaux ;
  - imputation 2188-251---21 ligne de crédit 62281 - EQUIPEMENTS CUISINE CENTRALE pour les équipements

**Benoît ARRIVÉ** : Merci Monsieur HEBERT pour cette excellente présentation, à la fois sur le projet politique et puis dans le détail du projet, Je n'ai rien à reprendre puisque vous avez parfaitement présenté le sujet. Vous l'avez compris mes chers collègues, c'est un projet emblématique du mandat, c'est pour nous un vrai plaisir de pouvoir le présenter, parce qu'il permet de travailler sur l'équité de toutes les communes déléguées, de développer le service public, puisqu'on ramène progressivement tout en régie, de travailler sur les questions d'éducation, goût, de filières courtes, de valorisation du patrimoine, je le disais tout à l'heure à la presse, je suis aussi très heureux que cette cuisine s'installe, dans une cuisine qui avait été fermée à l'époque de la fermeture de l'hôpital quelques années après, la ville va se reconstruire sur elle-même, et le site Lebas est quasiment plein aujourd'hui, il y a des fonctionnaires, des entreprises, on y était tout à l'heure avec Dominique, il y a aussi des médias, des associations, du logement étudiants, il y a L'AUTRE LIEU, que l'on a ouvert il n'y a pas longtemps qui fonctionne très bien. On peut être très heureux que dans le cadre de ce projet, on amène aussi de l'animation supplémentaire sur le site exceptionnel qu'est Lebas, et puis on espère aussi que l'ensemble des utilisateurs du site vont travailler les uns avec les autres, créer des passerelles. Je vous rappelle que le site Lebas s'inscrit plus globalement dans un quartier bien plus large avec un certain nombre d'actions qui sont menées. Vous avez vu que la cité coloniale se termine, que le chantier avance bien, nous avons livré, il y a quelque temps, le stade des Fourches refait à neuf, il y a aussi une véritable ambition autour du quartier Charcot Spanel/les Fourches. C'est un quartier qui se modernise, qui se transforme progressivement, un quartier au cœur de Cherbourg-en-Cotentin, et je crois que le site Lebas y participe, il faudra ensuite que l'on arrive à convaincre de percer le mur qui donne rue Pierre de Coubertin pour créer aussi du lien et du liant avec l'ensemble du quartier et tout cela se travaille, c'est aussi un dossier complexe qui répond à plusieurs de nos engagements, Dominique l'a dit de façon très précise mais c'est aussi un dossier qui vient s'intégrer dans le site Lebas qui lui-même s'intègre dans un dossier bien plus large sur l'ensemble du quartier.

**Sonia KRIMI** : C'est un projet politique que nous avons porté pendant la campagne et donc on ne peut que voter et aller dans le sens de cette délibération qui est préparée d'une manière excellente. Merci Dominique HEBERT pour la présentation claire, merci de penser aux élus qui n'étaient pas là au dernier mandat, merci d'être pédagogue, et merci à la direction générale des services pour cette délibération vraiment très claire. Oui pour des cantines plus bio, oui pour une agriculture raisonnée. Par ce vote favorable, nous soutenons d'une part les projets qui valorisent le patrimoine présent sur Cherbourg-en-Cotentin, comme l'espace René Lebas, mais aussi, surtout l'aide apportée par l'Etat et cela est très important. Si vous regardez à la page 22, vous allez trouver sur les 1 500 000, vous avez 450 000 € d'aide ou de dotation d'investissement locale qui est apporté par l'Etat. Je tiens à rappeler que depuis 2016, ceci a été mis en place sous François HOLLANDE et cela a continué sous ce mandat-là, 925 projets ont été financés au niveau de la Normandie, 150 000 000 € d'Etat qui étaient subventionnés sur des projets qui ont atteint parfois 780 000 000 € et une dernière remarque et satisfaction plutôt personnelle, parfois quand on vote des lois comme la loi EGALIM ou des dotations pour un investissement public local, c'est très beau de voir des élus les porter sur le terrain, donc encore bravo Monsieur Dominique HEBERT.

**Barzin VIEL-BONYADI** : J'aimerais commencer, puisque c'est ma première intervention, en me joignant avec l'ensemble de mes collègues de la coopérative à l'hommage à Samuel PATY, à l'émotion collective qui est la nôtre, et comme vous l'avez dit en début de séance, on est encore secoués, remués, bouleversés plusieurs jours après ce meurtre effroyable. S'agissant de cette délibération, bien évidemment c'est un projet qui est attendu, se réjouir de la généralisation de la régie grâce à la cuisine centrale, donc c'est un pas dans la bonne direction, la commune aura à terme la maîtrise, en tout cas plus de maîtrise sur ce que l'on sert dans nos écoles. Toutefois, nous avons plusieurs questions à ce sujet. La première concerne la consultation, vous avez mentionné Monsieur HEBERT pendant la présentation, le comité de pilotage qui a été sollicité encore récemment, mais je note que le comité de suivi n'a pas été encore consulté depuis les élections, c'est quand même un moment charnière de l'avancement du projet, cette consultation s'est arrêtée nette, pendant cette étape charnière. Je note que des demandes ont été formulées pour que ce comité de suivi se réunisse, demandes qui apparemment sont sans réponses, et la question est comment garantir le dialogue, et à ce titre, je formule un souhait : j'espère que les élus pourront visiter l'équipement en question. Ma seconde question est sur l'alimentation bio, locale, et bien évidemment c'est une de vos ambitions affichée, comment allez-vous garantir cette ambition et pour nous ne pas nous contenter du seuil des 20% d'aliments bio ? Pour ce faire, la seule garantie pour s'approvisionner auprès de producteurs locaux, et de garantir de l'alimentation bio et locale, c'est la légumerie, c'est un endroit où est lavée et conditionnée la production locale. Comment souhaitez-vous garantir cette alimentation locale sans projet de légumerie, de ce qu'on a comme élément actuel ? On sait que ce projet répond à une certaine urgence, on comprend bien

évidemment, mais on constate quand même un manque de stratégie sur l'équipement, alors le projet alimentaire territorial qui est en discussion au niveau de l'agglomération pourra aider s'il est bien goupillé, s'il est bien fait. Aussi, une question sur la taille de la cuisine, puisqu'on voit dans le projet, qu'il est question d'une cuisine de 67 m<sup>2</sup>, comment est-ce compatible avec la production ? Je vous laisserai me répondre après. Comment est-ce compatible avec la production de 3 000 repas par jour ? On voit le risque, qu'une cuisine qui serait conçue de manière non optimale, serait payée au prix fort par les agents, donc un élément très important. Autre question plus précise, sur l'école hameau Noblet, on sait que hameau Noblet n'a pas de cantine dans laquelle déjeunent les élèves, donc ils mangent dans les locaux de la cuisine Ile de France, qu'est ce qui est envisagé après la mise en marche de la cuisine centrale ? Donc, j'imagine la fermeture de la cuisine Ile de France pour que les élèves de hameau Noblet puissent déjeuner dans des conditions convenables. Puis, enfin la question du chauffage électrique, je regrette cette solution de facilité qui est bien entendu, énergivore. Alors, vous avez évoqué la question de la pompe à chaleur qui pose des problèmes notamment en termes de permis de construire, je note aussi qu'il est question dans la délibération d'un projet qui soit compliqué en termes de renouvellement d'équipement, bon à ce titre, le chauffage électrique n'est pas une solution miracle puisque les équipements doivent aussi être régulièrement changés. Je tiens quand même à porter à votre connaissance qu'il y a bien d'autres solutions en termes de chauffage, notamment des poêles à granulés, Donc, la consultation, la légumerie qui garantit l'alimentation bio locale, la taille de la cuisine, le futur des demi-pensionnaires de Noblet et la question du chauffage, autant de questions pour que tout le monde puissent s'engager dans ce projet avec plus de sérénité.

**Benoît ARRIVÉ** : Je vais laisser Monsieur HEBERT vous répondre dans le détail, puisque normalement il a toutes les réponses. Mais, vous voyez Monsieur VIEL BONYADI, c'est typiquement le travail des commissions, ce que vous venez de présenter et non pas le travail du conseil municipal, je fais le lien avec ce que je disais dans mes propos liminaires tout à l'heure, vous venez de faire la démonstration de ce qui doit être fait en commission.

**Dominique HEBERT** : Je vais commencer par répondre à Madame KRIMI pour la remercier de ses propos, et ses éloges vont surtout en direction de l'ensemble des services qui ont travaillé d'arrache-pied. On le voit dans le calendrier que je vous ai présenté tout à l'heure, il y a eu aussi un certain nombre d'étapes de franchies pendant la période de confinement ce qui montre que les services publics de la ville ne s'étaient pas mis à l'arrêt durant cette période y compris sur la poursuite de la conduite de projet. Monsieur VIEL BONYADI, comme l'a dit Monsieur le Maire, il y a un instant, vous posez un certain nombre de questions techniques, qui relèvent aussi de débats de la commission n° 2 qui s'est tenue hier soir, les questions que vous posez ont été posées hier en commission, on y a répondu, je crois qu'on a eu des échanges extrêmement riches, on a passé près de 2h30 en commission, ce qui est dommage c'est que personne de votre groupe n'était présent, donc évidemment vous n'avez pas pu avoir les réponses aux questions que vous posez. Néanmoins, je vais vous amener un certain nombre de réponses. Par rapport au comité de suivi, j'ai quand même tenu à évoquer le travail qui avait été réalisé avec ce groupe de travail « restauration scolaire » qui avait été lancé, il y a un certain nombre de mois, et effectivement les réunions se sont interrompues au moment de la pandémie, et le confinement et vous avez bien vu que nous sommes rentrés dans une phase qui était gérée par une maîtrise d'œuvre externe, nous avons fait ce choix-là pour ne pas engorger nos services techniques sur un projet supplémentaire, dans cette période-là, on s'est appuyés sur des compétences externes, notamment à travers la SHEMA, donc après c'est la SHEMA qui a lancé les appels pour recruter des cuisinistes, des cabinets d'étude tant dans la ventilation, l'énergie, et l'électricité, donc, c'est eux qui ont géré toute cette partie-là. Moi, j'ai eu le retour, il y a environ un mois, et les derniers arbitrages au mois d'octobre sur ces aspects extrêmement techniques de revalorisation du coût du projet. La co-construction est efficace, je pense que le groupe de travail nous a poussé à aller au bout de la démarche dans la réflexion, nous a incité à construire ce projet de qualité et je remercie tous les participants. Mais dans cette phase technique, le bureau d'études, moi personnellement je n'y intervins même pas, on est sur des compétences extrêmement précises, qui relèvent de techniciens et pas d'élus ou d'habitants de la ville. Par contre, une fois qu'on sort le projet, et je crois que Didier PERRIER, président de la commission voulait prendre la parole, mais ce que l'on a convenu, c'était de faire une visite des locaux avec la commission n° 2, et je pense qu'on peut y associer à cette visite, les membres du groupe de travail, pour qu'ils puissent découvrir les locaux de l'espace Lebas et une présentation avec nos agents, voir comment les locaux vont être réaménagés à terme.

Sur la partie suivante, vous l'appellez légumerie, ou on peut l'appeler conserverie, on l'a évoqué cet après-midi avec le maire auprès des journalistes, effectivement il y a un projet mais chaque chose en son temps et il faudra qu'on poursuive dans cette voie-là. Si on veut pouvoir être dans le respect de la saisonnalité des produits locaux, 3 500 repas par jour cela nécessite beaucoup de besoins en produits, par contre quand ce sont des produits qui sont récoltés en période estivale, où il n'y a pas de production de repas ou beaucoup moins pour les centres de loisirs, l'idée est de pouvoir mettre en place une conserverie qui permettra de garder les produits avec toute leur saveur et leur qualité gustative et alimentaire, nutritionnelle, et pouvoir les resservir plus tard dans l'année scolaire. Cela fait partie d'un projet qui devra se mettre en œuvre à la suite, et puis concernant la salle de restauration pour l'école du hameau Noblet, on ferme la cuisine centrale, la partie production, de façon attenante, il y a une salle dans laquelle les enfants viennent se restaurer, cette salle-là n'est pas prévue d'être démolie, on verra dans les années prochaines si on souhaite modifier l'implantation de cette salle de restauration, on est en train de travailler aussi sur un projet de carte scolaire pour construire l'école de demain, on aura l'occasion d'y revenir en commission, en groupe de travail éducation et puis devant le conseil municipal, mais l'idée c'est d'avoir des investissements extrêmement lourds dans les prochaines années pour réhabiliter nos écoles en prenant en compte l'ensemble du temps de l'enfant, du périscolaire, du matin du soir, et de la restauration scolaire sur le temps du midi. Après sur la partie énergie, j'ai essayé d'expliquer pourquoi on était resté dans la solution de base, on peut toujours faire mieux, j'ai dit que la solution n'était pas définitive, on pourra éventuellement dans quelques années regarder cet aspect de pompe à chaleur qui pourrait éventuellement être mise en place. Vous me parlez de chauffage à granulés, là c'est aussi comment on alimente la question de tous nos fours, je ne suis pas un spécialiste des énergies, il y a des cabinets spécialisés qui nous ont fait des propositions, elles mettaient en péril le calendrier de l'opération de façon quasi certaine, on a joué la sécurité, on a quand même actionné tous les leviers sur le respect de l'environnement, sur l'éclairage et j'ai oublié de le dire, on récupère les calories des groupes de froid pour alimenter en chaleur d'autres circuits, d'eau chaude je crois, la borne de recharge électrique, mais là il y avait un point qui mettait en péril le projet et son calendrier, donc on a préféré dans un premier temps ne pas le retenir, mais peut-être qu'on pourra le faire plus tard et si on peut on ne s'en privera pas.

**Benoit ARRIVÉ** : Merci Monsieur HEBERT pour ces compléments qui effectivement relèvent du travail des commissions juste pour compléter vos propos, je reviens au projet alimentaire territorial évoqué par Monsieur VIEL BONYADI, pour garantir des circuits courts, il faut aussi accompagner les producteurs, les éleveurs à s'organiser. On le disait tout à l'heure à la presse, mais lorsque vous fournissez 3 500 repas par jour, ce n'est pas 50, 60 ou 80, c'est 3 500 et je vous rappelle que les besoins complets de Cherbourg-en-Cotentin c'est aux alentours de 7 000, donc on a décidé de traiter la problématique de la restauration scolaire, il faudra que par la suite on s'interroge aux autres besoins, c'est déjà un immense travail. Pour fournir 3 500 repas, le jour où vous avez décidé de mettre du poisson pêché au large de Cherbourg ou des pommes du Cotentin ou du poulet du Cotentin, encore faut-il que la filière puisse produire ? Ce qui n'est pas le cas aujourd'hui compte tenu des volumes et donc l'intérêt du travail que l'on doit faire avec l'agglomération au travers du projet alimentaire territorial, c'est que les producteurs, les éleveurs, les agriculteurs s'organisent pour pouvoir répondre à notre besoin, le tout dans le respect du code des marchés public et j'insiste, c'est cette organisation-là qui doit être travaillée dans le P.A.T (projet alimentaire territorial) en lien avec les représentants de celles et ceux qui produisent ici les produits de qualité que vous connaissez. Néanmoins, on a déjà commencé à faire ce travail, on achète déjà de plus en plus de produits locaux, mais par exemple avec pour les producteurs un certain nombre de difficultés, je vous donne une anecdote pour illustrer mon propos, on travaille avec un producteur de yaourts du Cotentin et le fonctionnaire qui travaille sur cette question-là nous disait tout à l'heure qu'il a commandé 2 000 yaourts, la ferme en question était incapable de fournir et cela demande une organisation de la filière, une préparation en amont, c'est tout l'intérêt du dialogue permanent avec les structures et les organes représentatifs de celles et ceux qui produisent, c'est aussi l'intérêt du P.A.T.

**Dominique HEBERT** : J'ai oublié de répondre sur un point sur la surface de 67 m<sup>2</sup>, vous avez les plans joints à la délibération, vous avez du regarder juste un espace qui s'appelle cuisine de 66,90 m<sup>2</sup> mais le projet, c'est indiqué page 1 de la délibération, est de 635 m<sup>2</sup> et au-delà de la cuisine, il y a tous les autres espaces de conditionnement, de plonge cuisine, de stockage, d'épluchage, au global on a 635 m<sup>2</sup>, ne faites pas le raccourci juste avec le mot cuisine qui sera utile pour produire les 3 500 repas par jour.

**Karine HUREL** : C'est un beau projet auquel on souscrit complètement, je voulais juste reposer une question que l'on a abordée hier en commission qui me semble relativement importante par rapport aux portages pour les repas de nos aînés et je voulais savoir quelle solution la ville allait mettre en place pour ces personnes en termes de qualité de repas ?

**Benoît ARRIVÉ** : Pour l'instant c'est ce que je vous ai répondu tout à l'heure on ne peut pas travailler sur tous les sujets en même temps, Madame VARENNE le sait bien, on se concentre sur ce premier public c'est 3 500, pour le reste on fait aujourd'hui avec des moyens publics privés sur un certain nombre de sujets, par la suite il faudra qu'on s'intéresse, je vous ai dit 7 000 repas par jour de besoins pendant la période scolaire, on traite déjà 3 500, on a cru qu'on allait pouvoir tout traiter dans le même projet, mais on s'est vite aperçu que ce n'était pas souhaitable ni possible y compris en termes de capacité à faire et de qualité, on a plutôt choisi de façon pragmatique de traiter prioritairement la question de la restauration scolaire, le reste suivra mais on n'a pas vocation à traiter toutes nos difficultés en un mois ou en deux mois, il faudra aussi que ce projet prenne le temps d'être nourri et d'être travaillé, ce qui ne nous empêche pas de travailler dès aujourd'hui pour améliorer auprès des prestataires, la qualité de ce qui est servi chez nos aînés.

**Chantal RONSIN** : Je suis très heureuse par rapport à l'objectif de faire participer tous les agriculteurs au niveau de ce projet, c'est important sur notre territoire, et je pense que de leur part, il y a tout un travail à faire de regroupement pour pouvoir répondre à ces marchés, mais c'est vrai qu'il y a aussi une problématique pour eux d'accéder aux marchés publics, cela va être travaillé au niveau du P.A.T.

**Didier PERRIER** : Je voulais rassurer Monsieur BONYADI, nous avons effectivement, je souligne et je répète ce que vient de dire Monsieur HEBERT, nous avons prévu une visite de chantier à l'espace Lebas pour voir dans quel état se trouve la cuisine actuelle et qu'on puisse voir au moins l'état initial, et voir ce qu'elle sera dans le futur. Je le rassure cette proposition est excellente, mais je la trouve tellement excellente que nous l'avons faite hier et c'était effectivement à la commission n° 2 qui comprend l'éducation, je peux comprendre par ailleurs que la représentante de la coopérative n'ait pas pu y assister, chacun a ses empêchements probablement mais cela lui aurait évité de poser la question parce qu'elle aurait pu être au courant de ce que nous comptons faire à ce sujet. Je souscris tout à fait à ce que dit Monsieur HEBERT sur le fait d'associer les membres du groupe de suivi à cette visite voir d'autres conseillers municipaux.

**Anne-Marie HAMELIN-CANAT** : Je suis la représentante de la coopérative citoyenne qui n'a pas pu se rendre à la commission d'hier soir, je suis revenue tout exprès pour le conseil municipal de ce soir, mais la date de la commission ayant été modifiée assez récemment il ne m'a pas été possible de m'y rendre. Ce que je voulais dire aussi, c'est que toutes les réponses que vous nous avez apportées me semblent très bonnes et nous comptons nous abstenir et on va voter pour.

**Ralph LEJAMTEL** : Très rapidement, c'est pour dire que dans la démarche de la majorité, il y a la volonté que l'agriculture périurbaine puisse prendre son essor, à travers les terres, à travers la valorisation des terres agricoles, et dans cette volonté de constituer des filières, cela permettra de voir la capacité de production sur le sujet des repas pour les aînés. Donc cette question de l'agriculture périurbaine doit effectivement être portée à l'intérieur du plan alimentaire territorial, c'est un enjeu et par rapport aux enjeux d'urbanisme. Sur le plan climat, air, énergie dont on a parlé à l'agglomération il y a quelques jours, cela a aussi à voir avec cet enjeu-là, d'avoir des circuits courts qui se structurent mais ça passera par un travail de fond sur la valorisation des terres agricoles et la constitution de filières maraîchères.

**18h33**      Votants : **55**

Pour : **55**      Contre : **0**      Abstentions : **0**      NPPV : **0**

#### **10 – DÉCISION MODIFICATIVE N° 1**

Rapporteur : Gilbert LEPOITTEVIN

La décision modificative n° 1 a pour objet essentiel d'ajuster les crédits votés au budget primitif, elle permet de continuer à adapter le budget au contexte.

La présentation de la décision modificative est identique à celle du budget primitif, l'assemblée sera amenée à voter les seules propositions nouvelles figurant sur ce document budgétaire.

BUDGET	DEPENSES			RECETTES		
	Mouvements réels	Mouvements d'ordre	Total	Mouvements réels	Mouvements d'ordre	Total
<b>Budget général</b>						
<b>Principal</b>	<b>3 407 485.98</b>	<b>-475 785.35</b>	<b>2 931 700.63</b>	<b>3 407 485.98</b>	<b>-475 785.35</b>	<b>2 931 700.63</b>
Investissement	1 701 231.46	0.00	1 701 231.46	2 177 016.81	-475 785.35	1 701 231.46
Fonctionnement	1 706 254.52	-475 785.35	1 230 469.17	1 230 469.17	0.00	1 230 469.17
<b>Camping</b>	<b>0.00</b>	<b>910.00</b>	<b>910.00</b>	<b>0.00</b>	<b>910.00</b>	<b>910.00</b>
Investissement	0.00	455.00	455.00	0.00	455.00	455.00
Fonctionnement	0.00	455.00	455.00	0.00	455.00	455.00
<b>Panneaux photovoltaïques</b>	<b>0.00</b>	<b>750.00</b>	<b>750.00</b>	<b>0.00</b>	<b>750.00</b>	<b>750.00</b>
Investissement	0.00	375.00	375.00	0.00	375.00	375.00
Fonctionnement	0.00	375.00	375.00	0.00	375.00	375.00
<b>Port de plaisance</b>	<b>2 023.00</b>	<b>-11 962.00</b>	<b>-9 939.00</b>	<b>2 023.00</b>	<b>-11 962.00</b>	<b>-9 939.00</b>
Investissement	-5 000.00	0.00	-5 000.00	6 962.00	-11 962.00	-5 000.00
Fonctionnement	7 023.00	-11 962.00	-4 939.00	-4 939.00	0.00	-4 939.00
<b>Locations</b>	<b>0.00</b>	<b>-3 447.20</b>	<b>-3 447.20</b>	<b>0.00</b>	<b>-3 447.20</b>	<b>-3 447.20</b>
Investissement	-3 447.20	0.00	-3 447.20	0.00	-3 447.20	-3 447.20
Fonctionnement	3 447.20	-3 447.20	0.00	0.00	0.00	0.00
<b>Parkings</b>	<b>4 611.00</b>	<b>0.00</b>	<b>4 611.00</b>	<b>4 611.00</b>	<b>0.00</b>	<b>4 611.00</b>
Investissement	110.00	0.00	110.00	110.00	0.00	110.00
Fonctionnement	4 501.00	0.00	4 501.00	4 501.00	0.00	4 501.00

Le conseil municipal a voté par chapitre les décisions modificatives 2020 du budget principal et des budgets annexes après avoir pris connaissance de la maquette de la décision modificative 2020 et du rapport de présentation de cette dernière, et autorisé Monsieur le Maire, ou Monsieur le Maire-adjoint délégué à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

**18h41**    Votants : **55**

Pour : **45**    Contre : **0**    Abstentions : **10**    NPPV : **0**

#### **11 – REMBOURSEMENT SPECTACLES ANNULÉS OU REPORTÉS**

Rapporteur : Gilbert LEPOITTEVIN

La commune organise des spectacles dans le cadre de diverses programmations telles que par exemple le circuit, l'espace Buisson, le théâtre des Miroirs, le festival passeurs de mots.

Toutefois, ces spectacles peuvent être annulés ou reportés pour différentes raisons. Il convient de rappeler les conditions de remboursement en cas de spectacles annulés ou reportés.

En cas de spectacles annulés, les usagers sont remboursés automatiquement.

En cas de spectacles reportés, les usagers sont informés de la situation. Les acheteurs qui souhaitent se faire rembourser sollicitent le service. Les délais de sollicitation de remboursement sont appréciés au cas par cas en fonction de la date du report du spectacle. Ce délai doit permettre aux services de remettre en vente au plus tôt les places libérées.

Concernant les achats via internet, les frais d'achat en ligne restent à la charge de l'utilisateur et ne font pas l'objet de remboursement.

Le conseil municipal a autorisé le remboursement des spectacles annulés, ou reportés sur demande des usagers.

**18h43**      Votants : **55**

Pour : **53**      Contre : **0**      Abstentions : **2**      NPPV : **0**

**12 – MAINTENANCE DES BACS À GRAISSES. CONSTITUTION GROUPEMENT DE COMMANDES. SIGNATURE DE LA CONVENTION. AUTORISATION**

Rapporteur : Gilbert LEPOITTEVIN

Dans le cadre des diverses missions et activités qu'exercent respectivement la commune et le CCAS, il est constaté de nombreux besoins similaires, et ce tant en termes de travaux que de fournitures et de services. La réponse à ces besoins nécessite la passation de contrats.

Il convient donc d'envisager chaque fois que cela est possible la constitution de groupements de commandes permettant de globaliser les besoins et de les traiter dans le cadre d'une même procédure de marché public.

Les marchés de services et de fourniture d'énergie, d'exploitation, d'entretien, de maintenance et de vérification des équipements des bâtiments communaux ainsi que les marchés de diagnostics et mesures réglementaires sur le patrimoine bâti de la commune de Cherbourg-en-Cotentin et du CCAS de Cherbourg-en-Cotentin entrent dans le champ des prestations pour lesquelles un groupement de commande présente un intérêt, et ce tant d'un point de vue économique (massification des achats) qu'organisationnel. Peuvent également être concernés les marchés de fournitures de matériels et matériaux nécessaires aux prestations d'entretien et de maintenance du patrimoine des deux collectivités.

Le conseil municipal a autorisé Monsieur le Maire à signer la convention constitutive du groupement de commandes pour le marché suivant « maintenance des bacs à graisses ».

**18h44**      Votants : **55**

Pour : **54**      Contre : **0**      Abstentions : **1**      NPPV : **0**

**13 – PLAN « QUARTIERS D'AUTOMNE ». RECONDUCTION DE L'OPÉRATION « COLOS APPRENANTES »**

Rapporteur : Anne AMBROIS

Par délibération du 16 juillet 2020, le conseil municipal a autorisé la signature d'une convention avec l'État permettant de s'inscrire dans le dispositif « colos apprenantes », axe 6 du plan national « Quartiers d'été 2020 ».

Ce dispositif a permis à 64 jeunes dont 48 issus des QPV et QVA, de partir en colonie et de retrouver accès aux activités éducatives, sportives et culturelles dans un autre environnement.

3 séjours ont ainsi été organisés à Saint Martin de Bréhal et à Gouville sur Mer sur les thèmes « milieu marin », « éco-citoyenneté » et « sport du vent ».

Le coût de l'opération s'est élevé à 29 217 € avec un reste à charge pour la ville de 8 007 €, soit 125 € par enfant et par séjour de 5 jours, ces derniers étant gratuits pour les familles.

Il est proposé au conseil municipal d'autoriser la signature d'un avenant à la convention du 30 juillet 2020 relative à la mise en place des « colos apprenantes » afin de permettre de nouveaux départs et ce, dans les mêmes conditions que pour la période estivale, à savoir :

- dispositif réservé aux jeunes domiciliés à Cherbourg-en-Cotentin et repérés par les services de la ville pour un accompagnement individuel des familles, ou par les établissements scolaires.

- prise en charge d'au moins 20 % du coût du séjour, gratuit pour les familles ainsi que des frais de transport, l'État s'engageant à prendre en charge 80 % du séjour dans la limite de 400 €.
- acquisition de séjours auprès de deux opérateurs : la ligue de l'enseignement et les PEP50, pour 20 séjours chacun.

Le conseil municipal a autorisé

- Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'avenant à la convention du 30 juillet 2020 signée avec l'État, relative à la mise en place des « colos apprenantes » pour les vacances d'automne,
- Monsieur le Maire ou son représentant à passer commande auprès des différents prestataires proposant des séjours labellisés « colonies apprenantes », avec un départ et un retour à Cherbourg-en-Cotentin,
- Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout acte administratif et financier en application de la présente délibération et notamment pour la perception des aides de l'État,

Les crédits correspondants sont inscrits au Budget.

**Sonia KRIMI** : *Dans un contexte de crise sanitaire actuelle, il y a un demi-million de jeunes qui ont pu bénéficier déjà de cette disposition qui a été mise en place par le gouvernement aux côtés bien évidemment des collectivités territoriales et des associations. Je suis satisfaite que Nadya HAI, la nouvelle ministre de la ville ait présenté enfin son plan de lancement des quartiers d'automne. Mais comme on l'a fait cet été, est-ce qu'on peut étaler cette disposition et l'étendre à plus de jeunes de nos quartiers ?*

**Anne AMBROIS** : *Il s'agit d'un dispositif politique de la ville, donc cela fait bien partie des conditions que l'Etat nous impose de flécher, et même au départ, il s'agissait de flécher uniquement les jeunes des quartiers « politique de la ville » et nous on a souhaité, et cela a été accepté, de l'étendre aux quartiers de veille active.*

**18h48**      Votants : **55**

Pour : **52**      Contre : **0**      Abstentions : **3**      NPPV : **0**

#### **14 – RENOUVELLEMENT CONVENTION VILLE DE CHERBOURG-EN-COTENTIN ET COLLÈGE RAYMOND LE CORRE**

Rapporteur : Anne AMBROIS

La classe relais, rattachée au collège Raymond LE CORRE, est un dispositif de l'Education Nationale qui vise à lutter contre le décrochage scolaire. Cinq objectifs sont définis dans le projet pédagogique de la classe relais :

- renforcer la prise en charge éducative,
- développer la connaissance des voies de formation et d'insertion pour anticiper les sorties sans qualification,
- découvrir l'environnement économique et culturel,
- créer les conditions d'un retour au travail régulier,
- restaurer l'image de soi.

Afin de lutter contre la déscolarisation, un dispositif mobile est aussi mis en place. Il permet de prendre en charge des jeunes potentiellement décrocheurs.

Dans ce cadre, la classe relais a souhaité faire intervenir l'éducateur sportif de la Direction des Politiques Educatives Jeunesse et Vie des quartiers de la commune déléguée de Cherbourg-Octeville, pour mener un cycle sportif dans la salle d'arts martiaux du gymnase Baquesne.

La commune s'engage à soutenir cette action auprès de la classe relais le jeudi, de 14H à 16H00, du 02 novembre 2020 au 18 juin 2021, à titre gracieux.

Le Conseil municipal a autorisé Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat avec le collège Raymond Le Corre pour l'animation sportive de la classe relais, à titre gracieux, pour la période allant du 02 novembre 2020 au 18 juin 2021.

**18h49**      Votants : **55**

Pour : **53**      Contre : **0**      Abstentions : **2**      NPPV : **0**

### **15 – APPEL À PROJETS MANCHE NUMÉRIQUE « POUR UNE MÉDIATION NUMÉRIQUE INCLUSIVE ET INNOVANTE »**

Rapporteur : Anne AMBROIS

Manche Numérique est un syndicat mixte qui, depuis la date de sa création en 2004, exerce notamment la compétence de l'aménagement numérique du territoire. Fort de cette compétence, Manche Numérique développe des services et la promotion des usages en matière de technologies de l'Information et de la Communication.

A ce titre depuis 2006, il propose des conventions de partenariat de développement et de soutien aux Espaces Publics Numériques, outils de lutte contre la fracture numérique et d'équité d'accès à l'outil informatique.

L'espace Public Numérique de Cherbourg en Cotentin comprend l'EPN du Village Numérique, les EPN des 3 maisons solidaires Françoise Giroud, Flora Tristan et Olympe de Gouges, l'EPN du pôle multimédia de Tourlaville ainsi que l'EPN du centre socioculturel La Mosaïque, pour les EPN municipaux ainsi que les EPN de la MJC de la Brèche et de la Maison Pour Tous Léo Lagrange, EPN associatifs.

Manche Numérique souhaite poursuivre sa politique de soutien aux EPN à travers la proposition d'appels à projets annuels permettant de valoriser les initiatives innovantes dans les EPN et de diffuser les usages du numérique auprès de la population manchoise.

Cette année le choix est porté sur l'accès aux personnes atteintes de handicap et sur les risques physiques liés aux usages numériques.

Il est difficile de pouvoir s'adapter à tous les types de handicap tant le champ du handicap est large. Mais le but de ce projet est de doter les EPN de Cherbourg-en-Cotentin d'équipements (matériel, logiciel, pédagogie) pouvant répondre aux besoins les plus courants. Pour les problématiques plus spécifiques, le but est d'assurer une veille et de développer un partenariat local pour répondre à un public le plus large possible.

L'ensemble des EPN sera équipé d'un kit de base pour l'accueil quotidien. D'autres matériels plus spécifiques seront mutualisés pour des demandes particulières (accueil d'une personne en situation de handicap spécifique, atelier de sensibilisation, démonstrations sur les événementiels...).

Le conseil municipal a approuvé le règlement de l'appel à projets « Pour une médiation numérique inclusive et innovante » lancé par Manche Numérique et le dépôt de candidature concernant le projet accessibilité numérique pour tous pour un montant total de 9 627.50€ et sollicite une subvention de Manche Numérique à hauteur de 4 902.50 € (correspondant à 50.6 % du total du projet).

***Barzin VIEL BONYADI** : Que se passerait-il si nous votions contre cette délibération alors que l'appel à projets s'est terminé le 25 septembre et que nous n'avons pas été sollicités plus tôt ? Bien évidemment, nous ne voterons pas contre cette délibération, les EPN c'est un sujet que je connais un petit peu, mais je sais que les élus et les services travaillent dans l'urgence et je sais que ces cas de figure peuvent arriver, mais le souhait c'est que les réponses à des appels à projets puissent être présentés avant la date butoir et pas après. C'est juste sur la forme.*

**18h52**      Votants : **55**

Pour : **55**      Contre : **0**      Abstentions : **0**      NPPV : **0**

## **16 – ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITÉ**

Rapporteur : Agnès TAVARD

Dans l'attente de la mise en œuvre de ces procédures de recrutement ou dans le cadre d'un surcroît d'activité ponctuel, il apparaît nécessaire de recourir à des agents contractuels afin de pouvoir continuer à assurer le service public dans de bonnes conditions.

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à recruter, pour faire face à un accroissement temporaire d'activité, les agents contractuels suivants et de conclure les contrats correspondants et leurs avenants éventuels en fonction des besoins effectifs des services, renouvelables si nécessaire dans la limite d'un an sur une période de 18 mois :

- 1 agent au pôle administration générale
- 3 agents au pôle projets urbains la culture environnement
- 1 agent au pôle technique
- 1 agent au pôle qualité et cadre de vie
- 1 agent à la commune déléguée de Cherbourg-Octeville

**18h54**      Votants : **55**

Pour : **49**      Contre : **0**      Abstentions : **6**      NPPV : **0**

## **17 – TABLEAU DE SUIVI DES EMPLOIS**

Rapporteur : Agnès TAVARD

Au vu des évolutions organisationnelles, des départs définitifs et des décisions relatives au développement de carrière, il est proposé de modifier le tableau des emplois.

Le conseil municipal adopte la modification suivante :

- 3 postes au service relations publiques
- 1 poste à la direction communication et événementiel
- 4 postes au pôle administration générale
- 1 poste au pôle organisation méthodes santé systèmes informatiques ressources humaines
- 1 poste au pôle technique
- 3 postes au pôle projets urbains la culture environnement
- 4 postes à la commune déléguée de Cherbourg-Octeville
- 1 poste à la commune déléguée d'Equedreville-Hainneville

Cette présente délibération prendra effet au 1<sup>er</sup> novembre 2020.

**18h55**      Votants : **55**

Pour : **46**      Contre : **0**      Abstentions : **9**      NPPV : **0**

## **18 – PRIME EXCEPTIONNELLE COVID 19**

Rapporteur : Agnès TAVARD

Conformément à l'article 88 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant statut de la fonction publique territoriale, à l'article 11 de la loi de finances rectificative 2020-473 du 25 avril 2020 et au décret n° 2020-570 du 14 mai 2020, le conseil municipal peut instituer une prime exceptionnelle COVID 19 de 1 000 € maximum versée en une seule fois à certains agents.

Le conseil municipal a décidé de verser cette prime exceptionnelle destinée à compenser les sujétions exceptionnelles dans le cadre de la lutte contre l'épidémie de covid-19 pour assurer la continuité des services publics dont le montant est calculé en fonction du nombre de jours de présence et/ou de télétravail selon les modalités suivantes :

- 25 € par jour de présence effective pour les agents ayant exercé leur fonction dans un service dit « avec contact » (cf. annexe 1)
- 15 € par jour de présence effective pour les agents ayant exercé leur fonction dans un service dit « sans contact »
- 12,50 € par jour de télétravail

Le nombre de jours est calculé selon le nombre d'heures réellement effectué (selon les données extraites de l'outil de gestion des temps) rapporté à un nombre d'heures par jour correspondant à un temps complet.

Ces dispositions sont applicables à tous les fonctionnaires (stagiaires et titulaires), agents contractuels sur emplois permanents et non permanents, agents de droit privé ayant exercé leurs fonctions sur la période du 23 mars au 17 mai 2020.

Les crédits afférents sont prévus et inscrits au chapitre 012, charges du personnel du budget principal.

**18h56**      Votants : **55**

Pour : **55**      Contre : **0**      Abstentions : **0**      NPPV : **0**

**19 – AVENANT MODIFICATIF AU PROCÈS-VERBAL DE MISE À DISPOSITION DE BIENS ET D'ÉQUIPEMENTS. COMPÉTENCE EAU ET ASSAINISSEMENT. SORTIE DE PARCELLE – TERRAIN D'ASSIETTE DU CHÂTEAU DE TONNEVILLE- COMMUNE DE LA HAGUE**

Rapporteur : Pierre-François LEJEUNE

La communauté d'agglomération du Cotentin a, par délibération du 29 juin 2017, n° 2017-122 intitulée « Orientation sur la restitution des compétences optionnelles », acté le transfert des compétences optionnelles eau et assainissement de la ville de Cherbourg-en-Cotentin vers la communauté d'agglomération au 1er janvier 2018.

Le procès-verbal de mise à disposition des biens et équipements de la commune de Cherbourg-en-Cotentin à la Communauté d'agglomération du Cotentin, a fait l'objet d'un premier avenant modificatif, en date du 19 juin 2020, et d'un deuxième avenant modificatif validé par délibération en date du 22 septembre 2020.

La ville de Cherbourg-en-Cotentin est propriétaire d'un terrain d'assiette du château d'eau de Tonneville, parcelle située sur la commune de la Hague, commune déléguée de Tonneville, cadastrée section A n°523. L'emprise foncière concernée par le présent avenant est d'une superficie d'environ 28 m<sup>2</sup>. L'ensemble du terrain étant, au moment du transfert, nécessaire aux missions relevant de la compétence « eau et assainissement » exercée par la Communauté d'agglomération du Cotentin depuis le 1er janvier 2018, il a été mis à disposition de l'établissement de coopération intercommunale par la ville de Cherbourg-en-Cotentin et intégré dans l'annexe comptable du procès-verbal de mise à disposition des biens et équipements, inventorié au compte budgétaire 21311, référencée AUTCEC850017 - H22 - Réservoir du val Avril - terrain - parcelle 523.

Par courrier en date du 18 août 2020, la Communauté d'Agglomération du Cotentin a indiqué à la ville de Cherbourg-en-Cotentin, qu'une emprise de 28m<sup>2</sup> n'apparaissait plus nécessaire à l'exercice de ses compétences, et qu'aucun réseau de canalisation ne passait en souterrain. Cette emprise n'a donc plus d'intérêt à être conservée par la communauté d'agglomération du Cotentin. Par ce courrier, cette dernière sollicite la sortie des terrains du procès-verbal susvisé.

Ceci exposé, le conseil municipal a :

- acté la fin de la mise à disposition d'une emprise foncière de superficie d'environ 28 m<sup>2</sup> sur la parcelle cadastrée section A n°523, sur la commune déléguée de Tonneville – commune de La Hague,
- autorisé Monsieur le Maire, avec faculté de subdéléguer au représentant dûment habilité, à signer l'avenant modificatif n° 3 du procès-verbal de mise à disposition des biens et équipements relatif à la compétence eau et assainissement

**18h58**      Votants : **55**

Pour : **55**      Contre : **0**      Abstentions : **0**      NPPV : **0**

**20 – VENTE D’UNE BANDE DE TERRAIN AU PROFIT DE LA SNC OUEST LOTISSEMENTS RUE DU PETIT MONTAJUS COMMUNE DE LA HAGUE – COMMUNE DÉLÉGUÉE DE TONNEVILLE**

Rapporteur : Ralph LEJAMTEL

La Commune de Cherbourg-en-Cotentin est propriétaire du terrain d’assiette du réservoir d’eau semi-enterré du Val Avril situé Rue du Petit Montajus à Tonneville, commune déléguée de La Hague, et cadastré 600 section A n°523.

La S.N.C. OUEST LOTISSEMENTS représentée par Monsieur Joël OFFE et ayant son siège social à Tollevast, 25 Les Tourterelles, a fait part à la collectivité de son projet d’aménager un lotissement de deux lots sur un terrain nu cadastré 600 A n°700 avoisinant la parcelle susvisée. M. OFFE propose donc d’acquérir une bande de terrain d’une largeur d’environ 2 mètres à prélever dans la parcelle cadastrée 600 A n°523, pour une superficie totale d’environ 28 m<sup>2</sup>.

Or, par courrier en date du 18 août 2020, la Communauté d’agglomération a indiqué à la collectivité que l’emprise foncière d’environ 28 m<sup>2</sup> n’apparaît pas nécessaire à l’exercice des missions et compétences de l’établissement communautaire et ne présente pas non plus d’intérêt de conservation pour ses services. La Direction du Cycle de l’Eau de la Communauté d’agglomération s’est prononcée favorablement à la sortie de cette emprise foncière dudit procès-verbal, opération qui a fait l’objet d’une délibération précédente, en cette même séance.

Aussi, la Commune de Cherbourg-en-Cotentin retrouve la libre disposition de ce bien qui ne dépend pas du domaine public, étant donné l’absence d’affectation à l’usage direct du public et s’agissant de cette seule emprise d’environ 28 m<sup>2</sup>, non bâtie, enherbée, n’ayant pas fait l’objet d’un aménagement indispensable à l’exercice du service public.

Il résulte de l’avis 2018-50041 v 1955 en date du 15 octobre 2018 émis par le Pôle d’Evaluation Domaniale de la Direction Générale des Finances Publiques une valeur vénale de cette emprise foncière à VINGT EUROS le mètre carré (20,00 €/m<sup>2</sup>).

Par lettre en date du 28 août 2020, M. OFFE a présenté une offre d’achat au prix de VINGT DEUX EUROS le mètre carré (22,00 €/m<sup>2</sup>), étant ici précisé que les frais d’acte notarié et de géomètre relatifs à la division foncière seront à la charge de la S.N.C OUEST LOTISSEMENTS. Cette proposition a été soumise au Pôle d’Evaluation Domaniale, qui estime que cette offre d’achat est conforme à la valeur vénale de ladite emprise, selon l’avis n°2020-50041 v 1107 du 11 septembre 2020.

En outre, afin de maintenir un accès permanent à l’ouvrage par le service d’exploitation depuis l’entrée secondaire, la S.N.C. OUEST LOTISSEMENTS consent à créer au bénéfice de la collectivité exploitante et de ses ayants-droit une servitude de passage tous usages y compris réseaux enterrés et canalisation d’eau potable, à titre réel et perpétuel, grevant sa parcelle privée cadastrée 600 A n°662, fonds servant, au bénéfice du fonds dominant, la parcelle cadastrée 600 A n°523, demeurant appartenir à la collectivité. L’assiette de la servitude est matérialisée par une flèche sur le document ci-annexé.

Le Conseil Municipal a :

- approuvé la vente au profit de la S.N.C. OUEST LOTISSEMENTS d’une partie d’environ 28 m<sup>2</sup> à soustraire de la parcelle cadastrée 600 A n°523 située Rue du Petit Montajus à Tonneville, commune déléguée de La Hague, moyennant le prix de VINGT-DEUX EUROS le mètre carré (22,00 €/m<sup>2</sup>), étant ici rappelé que les frais de géomètre et d’acte notarié seront à la charge de l’acquéreur ;
- accepté la création d’une servitude de passage tous usages à titre réel et perpétuel sans aucune indemnité pécuniaire, étant ici rappelé que les frais d’acte constitutif de ladite servitude seront à la charge également de la S.N.C. OUEST LOTISSEMENTS ;
- permis le déplacement de la clôture et du portail d’accès ainsi que la reconstitution du talus à effectuer par l’acquéreur et à ses propres frais ;
- autorisé dès à présent l’acquéreur à déposer une demande d’autorisation d’urbanisme portant sur ladite emprise notamment ;
- autorisé Monsieur le Maire avec faculté de subdéléguer au représentant dûment habilité, à signer l’acte authentique notarié contenant vente et constitution de servitude de passage ainsi que tous les documents y afférents.

La recette sera imputée au Budget Principal.

**18h59**      Votants : **55**

Pour : **51**      Contre : **0**      Abstentions : **4**      NPPV : **0**

**21 – SERVITUDES DE PASSAGES AU PROFIT DU SYNDICAT MIXTE MANCHE NUMÉRIQUE SUR LE TERRITOIRE DE CHERBOURG-EN-COTENTIN**

Rapporteur : Ralph LEJAMTEL

Le syndicat mixte Manche Numérique met en place un réseau utilisant une nouvelle technologie filaire basée sur la fibre optique pour assurer la desserte de tous les foyers, entreprises et sites publics du département de la Manche (FTTH). Pour les besoins de cette activité, Manche Numérique doit procéder à l'implantation en sous-sol de fourreaux contenant des câbles de fibres optiques, sur divers lieux.

Afin d'établir son réseau, Manche Numérique a demandé à la Commune de Cherbourg-en-Cotentin de l'autoriser à implanter une partie de ladite infrastructure sur la parcelle appartenant à la collectivité, ci-après désignée :

Commune déléguée	Section	N° de parcelle	Lieudit	Nature des travaux
Querqueville	416 AC	563	7 rue du Général Leclerc	Installer un réseau de télécommunication comprenant une tranchée de 3 m à réaliser, Chambre à créer.

A cet effet, Manche Numérique sollicite la collectivité afin de lui permettre de réaliser sur la parcelle concernée les travaux nécessaires, à savoir l'implantation d'une remontée aéro-souterraine sur appui France Telecom existant, pour une durée de quinze ans (renouvelable par tacite reconduction).

Le conseil municipal a :

- autorisé la création d'une servitude de passage et d'implantation susvisée sur la commune déléguée de Querqueville,
- accordé cette servitude sans indemnité, à titre gratuit, pour une durée de quinze ans, renouvelable par tacite reconduction ;
- autorisé Monsieur le Maire, avec faculté de déléguer au représentant dûment habilité, à signer la convention sous-seing privé préalable, puis l'acte authentique à recevoir devant Notaire ainsi que toutes ses annexes ;

Tous frais inhérents à la convention seront à la charge du syndicat mixte Manche Numérique.

***Benoît ARRIVÉ** : Je tiens à vous dire qu'on va demander à Manche Numérique de venir, soit en commission, soit en conseil, pour faire un point précis de l'avancée du déploiement de la fibre à Cherbourg-en-Cotentin, puisqu'il y a un certain retard, mais cela me semble nécessaire que Manche Numérique vienne nous préciser un certain nombre de choses pour notre commune.*

**19h00**      Votants : **53**

Pour : **53**      Contre : **0**      Abstentions : **0**      NPPV : **0**

**22 – TRANSFERT DE PROPRIÉTÉ DU COLLÈGE INGÉNIEUR CACHIN RUE DE TOURVILLE – COMMUNE DELEGUÉE DE CHERBOURG-OCTEVILLE AU PROFIT DU DÉPARTEMENT DE LA MANCHE**

Rapporteur : Ralph LEJAMTEL

La Commune de Cherbourg-en-Cotentin est propriétaire de la parcelle cadastrée section AD n°6 d'une superficie de 1.832 m<sup>2</sup>, sur laquelle est implanté le collège « Ingénieur Cachin », établissement ouvert depuis 1960, situé 6 rue de Tourville à Cherbourg-Octeville, commune déléguée de Cherbourg-en-Cotentin.

Depuis la loi de décentralisation n°83-8 du 7 janvier 1983, la politique publique de l'enseignement du premier cycle des études secondaires (« le collège ») est une compétence obligatoire des conseils départementaux (ex-conseils généraux). Le Département a donc à sa charge la construction, l'entretien et l'équipement des collèges.

Afin de pouvoir exercer cette compétence, le collège « Ingénieur Cachin » a été mis à disposition du Département de la Manche dans le cadre d'un procès-verbal signé le 4 juin 1985 entre l'Etat, le Département et la collectivité.

Le Conseil municipal a :

- approuvé ledit transfert de la pleine propriété à titre gratuit du collège « Ingénieur Cachin » situé 6 rue de Tourville à Cherbourg-Octeville, commune déléguée de CHERBOURG-EN-COTENTIN, ainsi que de l'emprise du porche de l'établissement ; tous frais d'acte et de publication étant à la charge du Département ;
- autorisé Monsieur le Maire avec faculté de subdéléguer au représentant dûment habilité, à signer l'acte administratif établi par le Conseil Départemental de la Manche qui régularisera ce transfert de propriété et qui prendra effet à compter de sa signature, ainsi que tous les documents y afférents

**Frédéric LEQUILBEC** : *Il n'y a aucun souci pour voter cette délibération qui clarifie les charges de propriété et qui transfère au département la propriété de ces terrains d'assiette. Nous profitons de cette délibération pour parler d'un 3<sup>ème</sup> collège dont on n'entend plus parler, en tout cas ces murs sont vides depuis quelques années maintenant, il s'agit du collège Charcot et nous souhaitons savoir quel était le projet municipal sur ce bâtiment aujourd'hui désaffecté ? Le département avait pris une décision par une délibération le 18 janvier 2019. Pendant la campagne, il n'y a pas eu de proposition de votre part, on n'a pas perçu de propositions sur ce patrimoine qui appartient à la ville et qui est situé en hyper centre-ville, et qui représente un potentiel extrêmement important. L'occasion de cette délibération de clarification de responsabilités nous offre la possibilité de vous interroger sur le devenir de ce bâtiment, qui a été animé longtemps de la vitalité des jeunes cherbourgeois et qui doit trouver aujourd'hui un autre destin.*

**Benoit ARRIVÉ** : *Plusieurs éléments....et je dois vous le rappeler mais à l'époque, la ville s'est battue contre le conseil départemental, nous n'étions pas favorables à la fermeture de ce collège, je tiens à le rappeler et un certain nombre de conseillers départementaux sont présents et ils s'en souviennent, nous pensions et nous pensons toujours que cette fermeture était une erreur. Néanmoins, le bien appartient en partie, mais non pas en totalité on a aussi des questions de transfert, à la ville de Cherbourg-en-Cotentin, il est extrêmement bien situé, vous l'avez rappelé. Je vous rappelle que l'enjeu du patrimoine, c'est aussi l'enjeu du mandat, on s'était engagé sur une rénovation massive de notre patrimoine qu'il soit sportif, culturel, ou autres puisque dans beaucoup de villes, le patrimoine qui a été construit dans les années 60, 70, 80, a besoin d'une réhabilitation lourde, nous venons d'ailleurs de faire 150 000 € de travaux sur les tennis à Equeurdreville-Hainneville. J'étais tout à l'heure à Nordez où nous lançons les travaux pour 1,6 millions si ma mémoire est bonne, nous allons ensuite engager 2,2 millions de travaux sur la salle de l'USLG à La Glacière, les montants vont vites et cette question patrimoniale elle est essentielle, on en a beaucoup parlé pendant la campagne électorale, et Cherbourg-en-Cotentin se mobilise, mobilise les équipes et des moyens pour rénover massivement conformément aux engagements qui ont été les miens durant la campagne. Pour être précis, par rapport à votre question, nous n'avons pas de projet définitif aujourd'hui sur l'ancien collège, nous avons un certain nombre d'hypothèses de travail qui devront être affinées dans les mois qui viennent sur un certain nombre de sujets, et là on aura le plaisir de vous en faire part lorsqu'on aura avancé mais à ce stade, il n'y a pas de projet précis, il y a quelques pistes de travail mais pas de projet définitivement arrêté. Mais je voudrais vous rassurer nous avons bien conscience de l'intérêt stratégique en termes d'emplacement du lieu, c'est aussi un bâtiment qu'on pourra faire visiter, aux élus qui le souhaitent, parce que c'est aussi un bâtiment surprenant dans sa conception, mais qui aura besoin de travaux lourds avant de pouvoir en faire autre chose de ce qu'il était jusqu'à présent.*

**Frédéric LEQUILBEC** : *Je vous remercie pour cette perspective d'y travailler, et on peut souhaiter comme on l'a fait précédemment, que l'ensemble des élus soient associés à ce travail, et à ce stade effectivement s'il n'y a pas de projet, le cercle du cotentin vous laissera libre de droit, sur le programme qui était le nôtre, où nous avons effectivement une intention d'y créer aussi un grand pôle pour les associations et la vie culturelle en centre-ville de Cherbourg, ce qui est un vrai*

*besoin pour l'hébergement, un centre d'associations, qui ne trouvent pas aujourd'hui de locaux adaptés avec un potentiel de travail en locaux fermés en locaux ouverts puisque dans ce bâtiment il est très intéressant pour ça et juste pour souligner sans aucune polémique sur les futures campagnes départementales que lors de la délibération du 18 janvier sur la désaffectation de ce bâtiment par le conseil départemental, aucun des conseillers départementaux de la majorité cherbourgeoise n'étaient présents et n'avaient voté cette délibération et le retour sur ce vote, mais on avait bien entendu la protestation médiatique ne s'est pas concrétisée par un vote lors de cette session départementale.*

**Benoit ARRIVÉ** : *Malgré que vous ayez précisé que votre propos n'était pas polémique, je sens qu'Anna PIC a envie de vous répondre*

**Anna PIC** : *En effet, nous n'avons pas voté ce jour-là et pour cause nous avons fait des propos liminaires extrêmement clairs sur notre position après nous être battus pendant de longs mois et avoir eu très sincèrement la sensation que nous n'avons pas été écoutés mais que surtout nous avons été trompés dans la démarche. C'est pourquoi cette présentation de délibération nous a forcés à quitter la salle et nous n'avons pas voté les suivantes puisque nous ne sommes pas revenus.*

**19h07**      Votants : **53**

Pour : **51**      Contre : **0**      Abstentions : **2**      NPPV : **0**

### **23 – TRANSFERT DE PROPRIÉTÉ DU COLLÈGE LES PROVINCES RUE DE CHAMPAGNE – COMMUNE DÉLÉGUÉE DE CHERBOURG-OCTEVILLE AU PROFIT DU DÉPARTEMENT DE LA MANCHE**

Rapporteur : Ralph LEJAMTEL

La Commune de Cherbourg-en-Cotentin est propriétaire de la parcelle cadastrée 383 section AK n°81 d'une superficie de 10.695 m<sup>2</sup>, sur laquelle est implanté le collège « Les Provinces », établissement ouvert depuis 1968, situé 2 rue de Champagne à Cherbourg-Octeville, commune déléguée de Cherbourg-en-Cotentin. Dans l'enceinte du site se trouvent deux micro parcelles cadastrées 383 AK n°32 et 33 correspondant respectivement à un transformateur EDF et à un détendeur de gaz. Ces ouvrages sont affectés au collège, le Département devra reprendre à sa charge les conventions relatives à leur exploitation.

Depuis la loi de décentralisation n°83-8 du 7 janvier 1983, la politique publique de l'enseignement du premier cycle des études secondaires (« le collège ») est une compétence obligatoire des conseils départementaux (ex-conseils généraux). Le Département a donc à sa charge la construction, l'entretien et l'équipement des collèges.

Afin de pouvoir exercer cette compétence, le collège « Les Provinces » a été mis à disposition du Département de la Manche dans le cadre d'un procès-verbal signé le 13 juin 1985 entre l'Etat, le Département et la collectivité.

Sont exclues du transfert de propriété les emprises de l'abribus et de l'aménagement de voirie réalisé par la collectivité, délimitées suivant un document d'arpentage dressé le 13 décembre 2019 par géomètre-expert. Un arrêté portant désaffectation au collège de l'emprise de l'abribus a été pris par les services départementaux le 19 août 2020.

Le Conseil Municipal a :

- approuvé ledit transfert de la pleine propriété à titre gratuit de la parcelle cadastrée 383 section AK n°144 (ex-383 AK n°81), terrain d'assiette du collège « Les Provinces » situé 2 rue de Champagne à Cherbourg-Octeville, commune déléguée de CHERBOURG-EN-COTENTIN, ainsi que les ouvrages cadastrés 383 AK n°32 et 33 se trouvant dans l'enceinte de l'établissement ; tous frais d'acte et de publication étant à la charge du Département ;
- autorisé Monsieur le Maire avec faculté de subdéléguer au représentant dûment habilité, à signer l'acte administratif établi par le Conseil Départemental de la Manche qui régularisera ce transfert de propriété et qui prendra effet à compter de sa signature, ainsi que tous les documents y afférents.

**19h09**      Votants : **53**

Pour : **52**      Contre : **0**      Abstentions : **1**      NPPV : **0**

## **24 – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE SON'ARTE**

Rapporteur : Odile LEFAIX-VERON

L'association Son'Arte a organisé du 18 au 20 septembre 2020 la cinquième anniversaire de la manifestation « Les Bouchées Cherbourgeoises ». Avec près de 17 000 bouchées vendues en 2019, cet événement a rencontré un vif succès et a permis de valoriser la gastronomie française, normande, et plus particulièrement le savoir-faire de nos restaurateurs cherbourgeois tout en dynamisant notre territoire.

Afin de célébrer le 5ème anniversaire de cet événement, un programme d'animations a exceptionnellement été mis en place : concerts gratuits, brunch normand le dimanche midi sur la place de Gaulle, organisation d'un jeu concours... Dans ce cadre, il est proposé d'accompagner cette association locale en lui attribuant une subvention exceptionnelle de 7 000€ pour l'organisation de ces animations spécifiques destinées au grand public.

Le conseil municipal a approuvé l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 7 000 € à l'association Son'Arte.

***M. MAGHE** : Une remarque plus sur la forme que sur le fond, même si sur les choses qui ont été exposées, commentées ou débattues en commission ne sont pas forcément à redébattre en conseil municipal, je vais quand même rappeler que nous avons demandé que lorsqu'il y a des subventions, on puisse avoir des délibérations qui soient autoporteurs c'est-à-dire qu'on puisse avoir les données relatives au projet et comportent soit le budget global, soit le budget de l'association, soit le budget du projet de façon à ce que les nouveaux élus puissent avoir une information complète et des critères de choix, et des critères de vote complets, exhaustifs. Sur le fond, il n'y a rien à dire par rapport au vote de la subvention.*

***Benoît ARRIVÉ** : J'en profite pour saluer celles et ceux qui organisent les bouchées cherbourgeoises c'est toujours une réussite qui permet de découvrir les restaurants de la ville, cela a eu lieu cette année dans un contexte plus compliqué, c'est vraiment une très belle opération et je remercie de nouveau celles qui la portent.*

**19h12**      Votants : **53**

Pour : **53**      Contre : **0**      Abstentions : **0**      NPPV : **0**

## **25 – ECOLES SUPÉRIEURE D'ARTS ET MÉDIAS DE CAEN/CHERBOURG. CONVENTION FINANCIÈRE 2020.**

### **SIGNATURE**

Rapporteur : Emmanuel VASSAL

L'Ecole Supérieure d'Arts et Médias de Caen/Cherbourg (ésam), établissement public de coopération culturelle (E.P.C.C.), est placée sous la tutelle conjointe de la Communauté urbaine de Caen-la-Mer, de la Ville de Cherbourg-en-Cotentin, de l'État et de la Région Normandie.

A la fois établissement d'enseignement supérieur et équipement culturel, l'ésam déploie ses activités sur deux sites, dont l'un se situe dans l'enceinte de l'Espace René Le Bas à Cherbourg-en-Cotentin.

Afin de lui permettre de mener à bien ses missions, la ville de Cherbourg-en-Cotentin verse à l'E.P.C.C. une contribution financière annuelle. Il est notamment proposé en sus de la subvention annuelle, d'autoriser le versement d'une subvention exceptionnelle d'équipement de 8 000€ afin de participer aux côtés des autres partenaires financiers (Communauté urbaine de Caen la mer – Etat – Région) au renouvellement du parc matériel des ateliers techniques, de l'auditorium, des espaces d'exposition et du magasin de prêt.

Le conseil municipal a autorisé Monsieur le Maire à signer la convention financière 2020, et à verser la subvention au profit de l'ésam : le solde de la subvention annuelle pour un montant de 284 433€ ainsi que la subvention exceptionnelle complémentaire pour un montant de 8 000 €.

La dépense est inscrite sur les crédits ad hoc du budget primitif 2020.

**19h15**      Votants : **53**

Pour : **53**      Contre : **0**      Abstentions : **0**      NPPV : **0**

**26 – ASSOCIATION L'AUTRE LIEU – CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS – SIGNATURE D'UN AVENANT**

Rapporteur : Emmanuel VASSAL

Par délibération n°DEL2020\_180 du 16 juillet 2020, le conseil municipal autorisait la signature de la convention d'objectifs et de moyens conclue entre la ville de Cherbourg-en-Cotentin et l'association l'Autre Lieu, afin de soutenir l'implantation de ce tiers-lieu dans des bâtiments situés à l'Espace René Le Bas, au cœur du quartier Charcot Spanel – Les Fourches.

Aujourd'hui l'activité de l'espace guest house ainsi que la location des studios de répétition ont démarré et engendrent des frais de fonctionnement. Afin de poursuivre son engagement envers cette structure innovante et attractive au sein d'un quartier en pleine mutation, il est proposé de conclure un avenant à la convention d'objectifs et de moyens initiale pour autoriser le versement d'une subvention de fonctionnement de 60 000€.

Le conseil municipal a autorisé Monsieur le Maire à signer l'avenant à la convention d'objectifs et de moyens avec l'association l'Autre Lieu, afin de permettre et d'encadrer le versement d'une subvention de fonctionnement de 60 000€.

**19h17**      Votants : **53**

Pour : **53**      Contre : **0**      Abstentions : **0**      NPPV : **0**

**27 – OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC ET STATIONNEMENT. PROLONGATION DU DISPOSITIF DE GRATUITÉ JUSQU'AU 31 JANVIER 2021.**

Rapporteur : Pierre-François LEJEUNE

Par délibération n°DEL\_2020\_109 du 3 juin 2020, le conseil municipal de Cherbourg-en-Cotentin a voté quatre mesures exceptionnelles, relatives à l'occupation du domaine public et au stationnement, afin d'accompagner la reprise économique des commerces de proximité, fortement impactés pendant la période de confinement.

Ces mesures, adoptées jusqu'au 31 octobre 2020, consistent en la mise en place d'une gratuité :

- 1°) le samedi toute la journée dans les parkings à barrières
- 2°) pour les étalages commerciaux, au droit du commerce
- 3°) pour les permis de stationnement de terrasses touchant les bars, restaurants, brasseries, salons de thé,
- 4°) sur les marchés hebdomadaires pour les commerçants non sédentaires.

Compte-tenu de la situation économique actuelle, le conseil municipal a décidé de reconduire ce dispositif de gratuité jusqu'au 31 janvier 2021

**19h21**      Votants : **563**

Pour : **50**      Contre : **0**      Abstentions : **3**      NPPV : **0**

**28 – TARIFICATION DE L'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC. AJUSTEMENT TARIFAIRE**

Rapporteur : Pierre-François LEJEUNE

Par délibération n°DEL2019\_135A en date du 10/04/2019, il avait été voté l'harmonisation des tarifs relatifs à l'occupation du domaine public, dans un objectif d'égalité de traitement à l'égard des citoyens et du maintien d'un équilibre général sur l'ensemble de la collectivité.

A ce titre, le tarif d'occupation du domaine public dans le cadre des chantiers avait été fixé à 0,20 €/m<sup>2</sup>/jour.

Il est proposé au conseil municipal de conserver la tarification de 0,20 €/m<sup>2</sup> pour les travaux dont la durée est inférieure ou égale à un mois et d'adopter une tarification forfaitaire mensuelle différenciée dès lors que la durée du chantier est supérieure à un mois, en fonction de la surface occupée, de la façon suivante :

Surface occupée	Tarif
De 5 à 50 m <sup>2</sup>	30 €/mois
De 51 à 100 m <sup>2</sup>	100 €/mois
De 101 à 200 m <sup>2</sup>	200 €/mois
Plus de 200 m <sup>2</sup>	500 €/mois

Il est précisé que tout mois commencé mais incomplet donnera lieu, soit à l'application du tarif de 0.20€/m<sup>2</sup>/jour, soit au paiement mensuel forfaitaire, en fonction du tarif le plus favorable pour le bénéficiaire de l'autorisation.

Le conseil municipal a approuvé la tarification évoquée ci-dessus, modifiant en conséquence la délibération n°DEL2019\_135A du 10/04/2019

**19h23**    Votants : **53**

Pour : **53**    Contre : **0**    Abstentions : **0**    NPPV : **0**

---

**Agnès TAVARD** : Je voulais vous préciser qu'il a été déposé sur votre table une synthèse du bilan social 2019 qui présente les principales données chiffrées relative à la vie de Cherbourg-en-Cotentin, qu'il s'agisse de la ville ou bien du CCAS, sachant que le bilan social est présenté chaque année et fait l'objet d'une présentation en instances paritaires.

**Frédéric LEQUILBEC** : Une question sur un projet municipal en cours, est-ce que vous pourriez nous informer lors d'un prochain conseil municipal ou avant par écrit, de l'avancement du projet du pôle petite enfance de la zone des Bassins ? Chacun qui passe devant le bâtiment peut constater que le chantier est à l'arrêt depuis plusieurs semaines voir plusieurs mois. Plus d'un an après le démarrage du chantier le bâtiment n'est toujours pas clos couvert, on peut s'inquiéter du délai très long de ce chantier, alors qu'il y a des raisons, je ne préjuge pas des raisons, mais qui pénalise de fait les agents qui vont y travailler puisque les conditions sont moins bonnes, qui n'apportent pas de solutions aux assistantes maternelles qui ne bénéficient pas encore du dispositif et plus généralement qui va engendrer des surcoûts car quand on regarde un peu autour du bâtiment, l'état de dégradation de certains revêtements, certaines parois sont très abîmées parce qu'elles prennent l'eau, on peut craindre des surcoûts liés au redémarrage du chantier qui une nouvelle fois semble être à l'arrêt depuis des mois.

**Benoît ARRIVÉ** : Comme nous connaissons parfaitement les dossiers, les adjoints vont pouvoir vous répondre immédiatement puisque c'est un sujet important, il y a eu différentes problématiques notamment du COVID, mais pas uniquement mais les choses sont en train de reprendre mais je vais laisser Nadège PLAINEAU et Gilles LELONG compléter la réponse avec précision.

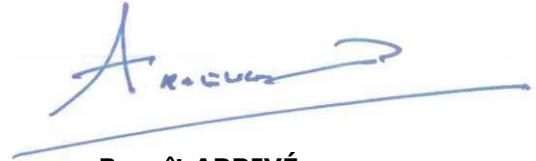
**Gilles LELONG** : C'est un chantier qui a posé pas mal de problèmes et qui les a multipliés, un premier retard qui a d'abord été dû à des fondations qui n'ont pas pu être réalisées dans de bonnes conditions vu la nature du terrain, et un deuxième retard qui est lié à la structure du bâtiment, à la structure de la charpente, on a eu un bureau d'études déficient qui dans les calculs de mise en œuvre de la charpente n'ont pas pu être réalisés comme il le fallait, donc on est passés d'une charpente bois à une charpente métallique, les études viennent d'être complétées et validées il y a quelques jours seulement, on est en phase de fabrication de cette charpente métallique et on espère que les travaux vont pouvoir reprendre assez rapidement. Nous avons un calendrier qui est contraint en fonction de ce que je viens de vous dire, on avait prévu que le bâtiment puisse être mis à disposition au mois de juillet l'année prochaine, je pense que l'on va avoir un ou deux mois de retard sur cette période-là. Sachez que nous faisons le maximum pour que ce chantier puisse se terminer dans les délais les meilleurs.

**Benoît ARRIVÉ** : Pour être clair Monsieur LEQUILBEC, on a eu quelques soucis à la fois avec la maîtrise d'œuvre, certaines entreprises et je remercie Gilles LELONG et Nadège PLAINEAU de suivre cela de très près, les services techniques. Parfois sur des chantiers lourds, il y a des aléas qui sont liés à certains dysfonctionnements y compris de celles et ceux que la collectivité paye pour réaliser les travaux, nous sommes dessus avec un rapport de conviction et de droit pour que les erreurs soient prises en charge par les responsables. En tout cas, on avance et on espère tous et toutes que le chantier va reprendre rapidement, et il y a aussi eu un arrêt lié à la COVID bien évidemment. Et il faudra prévoir, quand les travaux auront repris, prévoir une visite de chantier pour les élus, puisque vous le verrez, cela sera un beau bâtiment assez emblématique.

Nous sommes à la fin de notre conseil municipal, le prochain aura lieu le 18 novembre. Je voulais vous remercier de votre présence ce soir et de la qualité de nos échanges dans ces temps compliqués. Je vais réactiver dans les heures qui viennent la cellule de crise qui réunit un nombre réduit autour du maire, d'adjoints et de collaborateurs, comme nous l'avions fait au plus dur de la crise. Bien évidemment, je tiendrai régulièrement, si jamais la situation s'aggravait au regard d'un certain nombre d'éléments vous avez vu ce qui se passe dans les grandes métropoles, vous avez vu que l'Irlande reconfinait, qu'un certain nombre de pays reprennent des dispositions fortes, étant éloignés du 18 novembre je voulais vous dire aussi qu'en fonction de l'évolution de la situation, je tiendrai informé les différents responsables de groupe politique pour leur faire part de l'évolution de la situation et aussi recueillir leur avis et proposition lors d'un éventuel retour de la crise.

Secrétaire de séance : Mme Estelle HAMEL  
Séance levée à 19h30.

Le Maire,



**Benoît ARRIVÉ**

**01 - COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS DU MAIRE**  
**Prises en application des dispositions de l'article L.2122-22**  
**Du Code Général des Collectivités Territoriales**

**DM\_2020\_0186\_CC du 19 juin 2020**

**Agora – Spectacle « Un village en trois dèS »**

Contrat de cession des droits d'exploitation conclu avec Azimuth Productions SARL en contrepartie du spectacle « Un village en trois dèS » le 8 octobre 2020 à l'Agora pour un montant de 7 912,50 € TTC

---

**DM\_2020\_0187\_CC du 25 juin 2020**

**Festival Passeurs de mots – Spectacle « A la dérive »**

Contrat de cession des droits d'exploitation conclu avec Hempire Scene Logic en contrepartie du spectacle « A la dérive » le 17 octobre 2020 à l'Agora pour un montant de 2 004,50 € TTC

---

**DM\_2020\_0188\_CC du 22 juin 2020**

**Festival Passeurs de mots – Spectacle « L'affaire Sardines »**

Contrat de cession des droits d'exploitation conclu avec Joseph K. en contrepartie du spectacle « L'affaire Sardines » le 16 octobre 2020 à l'Agora pour un montant de 2 476,08 € TTC

---

**DM\_2020\_0189\_CC du 12 juin 2020**

**Festival Passeurs de mots – Spectacle « Les 1001 Visages de Blanche-Neige »**

Contrat de cession des droits d'exploitation conclu avec Agence France Promotion en contrepartie du spectacle « Les 1001 Visages de Blanche-Neige » le 11 octobre 2020 à l'Agora pour un montant de 1 000 € TTC

---

**DM\_2020\_0190\_CC du 21 septembre 2020**

**Mise à disposition – Université Caen Normandie**

Mise à disposition du Complexe sportif universitaire pour les entrainements de la JS Cherbourg Manche Hand Ball du 25 juillet 2020 au 30 juin 2021 – Versement d'une contribution de 5 438,22 € à l'Université Caen Normandie

---

**DM\_2020\_0190Bis\_CC du 7 août 2020**

**Festival Passeurs de mots – Nouveaux tarifs 2020**

Plein Tarif : 9€

(sauf pour les spectacles « un village en 3 dèS » : 16€ et « le chant du périnée » : 20€)

Tarif Réduit\* : 5€

(sauf pour les spectacles « Un village en 3 dèS » : 13€ et « Le chant du périnée » : 15€)

Tarif abonnement\*\* : 7€

(sauf pour les spectacles un village en 3 dèS : 12€ pas de tarif abonnement pour chant du périnée)

Tarif enfants\*\*\* : 4€

Tarif scolaire : 4€

\* : Titulaires du RSA ou ASS, jeune de moins de 17 ans et étudiants de moins de 26 ans

\*\* : Pour bénéficier du tarif abonnement, il suffit d'acheter au moins 3 places différentes par personne

\*\*\* : Enfants de moins de 12 ans

Des entrées gratuites sont prévues dans le cadre de partenariats avec les médias et pour les programmateurs éventuels.

---

**DM\_2020\_0191\_CC du 12 août 2020**

**Mise à disposition - Banque de France**

Mise à disposition gratuite d'un bureau d'accueil à l'hôtel de ville de Cherbourg-en-Cotentin au profit de la Banque de France à partir du 31 août 2020 pour une durée indéterminée – Bureau ouvert les lundis et mercredis de 9h15 à 12h30 et de 13h30 à 16h15

---

**DM\_2020\_0192\_CC du 17 août 2020**

**Mise à disposition de locaux - Association ALDYCE**

Mise à disposition gratuite de la salle de la Fraternelle (60m<sup>2</sup>) rue Gambetta à Cherbourg-Octeville au profit de l'association ALDYCE – Tous les dimanches de 15h à 19h du 1<sup>er</sup> septembre 2020 au 31 août 2021

---

**DM\_2020\_0193\_CC du 17 août 2020**

**Mise à disposition de locaux - Association culturelle de la Polle et de l'association Barre et Pointes**

Mise à disposition gratuite de locaux du Mille Club à Cherbourg-Octeville au profit de l'association culturelle de la Polle et de l'association Barre et Pointes - Du 1<sup>er</sup> septembre 2020 au 31 août 2021

---

**DM\_2020\_0194\_CC du 17 août 2020**

**Mise à disposition de locaux - Association Marakanda**

Mise à disposition gratuite de la salle de réunion de l'espace Ghandi à Cherbourg-Octeville au profit de l'association Marakanda les lundis de 18h à 21h30 - Du 1<sup>er</sup> septembre 2020 au 31 août 2021

---

**DM\_2020\_0195\_CC du 17 août 2020**

**Mise à disposition de locaux - Association Culturelle de la Polle**

Mise à disposition gratuite de deux salles du foyer Jacques Prévert au profit de l'association culturelle de la Polle les lundis de 18h à 20h30 et les mercredis de 18h30 à 21h00 - Du 1<sup>er</sup> septembre 2020 au 31 août 2021

---

**DM\_2020\_0196\_CC du 17 août 2020**

**Mise à disposition de locaux - Association Normande Alfred Rossel**

Mise à disposition gratuite de la salle 2 de l'école de la Polle à Cherbourg-Octeville au profit de l'association Normande Alfred Rossel dans l'attente d'un aménagement dans un local adapté - Du 1<sup>er</sup> septembre 2020 au 31 août 2021

---

**DM\_2020\_0197\_CC du 17 août 2020**

**Mise à disposition de locaux – Théâtre de l'Arlequin**

Mise à disposition gratuite des locaux 39 rue de la Polle à Cherbourg-Octeville au profit du Théâtre de l'Arlequin - Du 1<sup>er</sup> septembre 2020 au 31 août 2023

---

**DM\_2020\_0198\_CC du 17 août 2020**

**Mise à disposition de locaux - Association Temps que la Danse**

Mise à disposition gratuite des locaux au 2<sup>ème</sup> étage de l'aile Est du groupe scolaire Gibert au profit de l'association Temps que la Danse les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 17h à 21h, les mercredis de 13h à 21h et les samedis de 10h à 13h - Du 1<sup>er</sup> septembre 2020 au 31 août 2021

---

**DM\_2020\_0199\_CC du 17 août 2020**

**Mise à disposition de locaux – Compagnie L'Esperluète**

Mise à disposition gratuite de locaux situés au foyer Pêle-Mêle au profit de la Compagnie L'Esperluète les lundis de 17h à 19h, les mardis de 18h à 23h, les mercredis de 13h30 à 18h, les jeudis de 18h à 23h et le 4<sup>ème</sup> week-end du mois - Du 1<sup>er</sup> septembre 2020 au 31 août 2021

---

**DM\_2020\_0200\_CC du 17 août 2020**

**Mise à disposition de locaux – Les Francas de la Manche, l'Association Normande Alfred Rossel et l'Association les jeudis du Patch**

Mise à disposition gratuite des locaux situés village des enfants bâtiment A et bâtiment dit « La Grange » au profit des Francas de la Manche, de l'Association Normande Alfred Rossel et de l'Association les jeudis du Patch - Du 6 juillet 2020 au 5 juillet 2021

---

**DM\_2020\_0201\_CC du 17 août 2020**

**Mise à disposition de locaux – Association Atelier Musical des Artistes du Cotentin (AMAC)**

Mise à disposition gratuite de locaux situés au sein de l'espace culturel Buisson à Tourlaville au profit de l'AMAC du lundi au samedi de 9h à 23h - Du 1<sup>er</sup> septembre 2020 au 31 août 2023

---

**DM\_2020\_0202\_CC du 19 août 2020**

**Le Circuit – Demande de subvention**

Demande de subvention à hauteur de 30 000 € pour l'année 2020 auprès de la Région Normandie au profit du Circuit

---

**DM\_2020\_0203\_CC du 26 août 2020**

**Mise à disposition de locaux – Centre Communal d'Action Sociale**

Mise à disposition de locaux situés 58 rue de la Bucaille à Cherbourg-Octeville d'une superficie de 157m<sup>2</sup> pour le Centre Communal d'Action Sociale de Cherbourg-En-Cotentin – Du 14 novembre 2019 au 13 novembre 2021 – Redevance annuelle de 1 955 €

---

**DM\_2020\_0204\_CC**

**Décision annulée**

---

**DM\_2020\_0205\_CC**

**Décision annulée**

---

**DM\_2020\_0206\_CC du 27 août 2020**

**Mise à disposition de locaux – Association « Foyer des loisirs et de solidarité des cheveux blancs »**

Mise à disposition gratuite de locaux situés rue de l'Eglise Saint Joseph à Tourlaville au profit de l'association « Foyer des loisirs et de solidarité des cheveux blancs » – Du 10 septembre 2020 au 9 septembre 2025

---

**DM\_2020\_0207\_CC du 27 août 2020**

**Mise à disposition du cabinet médico sportif et professionnel – Association Centre Médico Sportif du Nord Cotentin**

Mise à disposition du cabinet médico sportif et professionnel situés 31 rue de l'Eglise Saint Joseph à Tourlaville à l'association Centre Médico Sportif du Nord Cotentin – Du 5 septembre 2020 au 4 septembre 2021 renouvelée tacitement une seule fois – Redevance forfaitaire de 54,23 € par journée d'utilisation

---

**DM\_2020\_0208\_CC du 27 août 2020**

**Bibliothèque Jacques Prévert – Concert Cristal et Cordes**

Contrat de cession des droits d'exploitation conclu avec la compagnie Coquelicot en contrepartie du concert Cristal et Cordes le 12 septembre 2020 à la salle Paul Eluard à la bibliothèque Jacques Prévert pour un montant de 820 € TTC (prise en charge des frais de repas, hébergement, droits d'auteur...)

---

**DM\_2020\_0209\_CC du 27 août 2020**

**Bibliothèque Jacques Prévert – Spectacle « Histoire d'en découdre »**

Contrat de cession des droits d'exploitation conclu avec l'association L'Afrique dans les oreilles et le Conseil Départemental de la Manche en contrepartie du spectacle « Histoire d'en découdre » le 17 octobre 2020 pour un montant de 825 € TTC (prise en charge des frais de repas, hébergement, droits d'auteur...)

---

**DM\_2020\_0210\_CC du 28 février 2020**

**Bibliothèque Jacques Prévert – Report du spectacle La Tortue**

Contrat de cession des droits d'exploitation conclu avec l'association Musique Expérience en contrepartie du spectacle La Tortue le 14 novembre 2020 à la salle Paul Eluard à la bibliothèque Jacques Prévert pour un montant de 1 063 € TTC (prise en charge des frais de repas et de frais de SACEM)

---

**DM\_2020\_0211\_CC du 27 août 2020**

**Bibliothèque Jacques Prévert – Lecture musicale Murène**

Contrat de cession des droits d'exploitation conclu avec l'association Myosotis en contrepartie du spectacle La Tortue le 5 décembre 2020 à la bibliothèque Jacques Prévert pour un montant de 400 € TTC (prise en charge des frais de restauration et de déplacement)

---

**DM\_2020\_0212\_CC du 31 août 2020**

**Occupation du domaine public des Armées**

Renouvellement de l'autorisation d'occupation du domaine public des Armées gratuite d'une emprise de terrain d'une superficie d'environ 20 250 m<sup>2</sup> au boulevard de la Saline à Equeurdreville-Hainneville pour maintenir une aire de détente – Du 1<sup>er</sup> avril 2020 au 31 mars 2023

---

**DM\_2020\_0213\_CC du 21 août 2020**

**Festival Passeurs de Mots – Compagnie Moska « Couleur Corbeau »**

Contrat de cession des droits d'exploitation conclu avec la SARL TOHU BOHU en contrepartie de l'intervention de la compagnie Moska pour le spectacle « Couleur Corbeau » du 12 au 16 octobre 2020 pour un montant de 7 841,18 € TTC (prise en charge des repas et de l'hébergement pour les 2 artistes)

---

**DM\_2020\_0214\_CC du 30 juin 2020**

**Festival Passeurs du soir – Report du spectacle « Gum over »**

Contrat de cession des droits d'exploitation conclu avec le collectif Mobil Casbah en contrepartie de l'intervention de la compagnie Lombric Spaghetti pour le spectacle « Gum over » sur le parvis de l'Agora le 4 juin 2021 pour un montant de 2 409,20 € TTC (prise en charge des repas pour les 4 personnes)

---

**DM\_2020\_0215\_CC du 11 août 2020**

**Maison de quartier le Totem - Association Entre Terre et Mer**

Atelier de modelage destinés aux adultes fréquentant le Totem du 10 septembre au 17 décembre 2020 le jeudi de 14h à 16h - Cout prévisionnel de la prestation 1 112 € pour 13 séances de 2h

---

**DM\_2020\_0216\_CC du 11 août 2020**

**Maison de quartier le Totem – Monsieur Joël Dubois**

Animation de la chorale « L'air de rien » destinés aux adolescents et adultes du groupe « chorale » fréquentant les maisons de quartier du 09 septembre au 16 décembre 2020 les mercredis hors jours fériés et vacances scolaires de 18h à 19h30 - Cout prévisionnel de la prestation 1 026 € pour 12 séances de 1h30

---

**DM\_2020\_0217\_CC du 11 août 2020**

**Maison de quartier le Puzzle – Monsieur Tanguy Lemeray**

Atelier de danse Hip-Hop destinés aux enfants fréquentant les maisons de quartier du 08 septembre au 15 décembre 2020 les mardis hors jours fériés et vacances scolaires de 16h45 à 14h45 - Cout prévisionnel de la prestation 780 € pour 13 séances de 1h

---

**DM\_2020\_0218\_CC du 11 août 2020**

**Maison de quartier le Puzzle – Madame Régine Blas**

Atelier de sophrologie destinés aux adultes fréquentant les maisons de quartier du 08 septembre au 15 décembre 2020 les mardis hors jours fériés et vacances scolaires de 18h à 20h - Cout prévisionnel de la prestation 1 040 € pour 13 séances de 2h

---

**DM\_2020\_0219\_CC du 11 août 2020**

**Maison de quartier le Puzzle – Malton Création**

Atelier d'initiation à la fabrication de petits mobiliers ou d'objets décoratifs avec structure en carton et réalisation du volume avec du papier mâché destinés aux adultes fréquentant le Puzzle du 11 septembre au 18 décembre 2020 les vendredis hors jours fériés et vacances scolaires de 14h à 16h - Cout prévisionnel de la prestation 910 € pour 13 séances de 2h

---

**DM\_2020\_0220\_CC du 11 août 2020**

**Maison de quartier le Puzzle – Association EPGV (gym volontaire)**

Atelier de gymnastique de maintien destinés aux adultes fréquentant le Puzzle du 10 septembre au 24 juin 2021 les jeudis hors jours fériés et vacances scolaires de 10h15 à 11h15 - Cout prévisionnel de la prestation 1 287 € pour 33 séances de 1h

---

**DM\_2020\_0221\_CC du 11 août 2020**

**Maison de quartier le Cétici – Malton Création**

Atelier d'initiation à la sculpture, création d'objets et de meubles en volume destinés aux adultes du 8 septembre au 15 décembre 2020 les mardis hors jours fériés et vacances scolaires de 18h à 21h - Cout prévisionnel de la prestation 1 365 € pour 13 séances de 3h

---

**DM\_2020\_0222\_CC du 3 septembre 2020**

**Maison de quartier le Cétici – Madame Régine Blas**

Atelier de relaxation et de découverte des techniques de sophrologie destinés aux adultes fréquentant les maisons de quartier du 10 septembre au 18 décembre 2020 les jeudis hors jours fériés et vacances scolaires de 9h30 à 10h30 et les vendredis hors jours fériés et vacances scolaires de 9h15 à 11h15 - Cout prévisionnel de la prestation 1 560 € pour 39 séances de 1h

---

**DM\_2020\_0223\_CC du 11 août 2020**

**Maison de quartier le Cétici – Le Patronage Laïque Equeurdrevillais**

Atelier de chant destinés aux adultes du 8 septembre au 17 décembre 2020 hors jours fériés et vacances scolaires les mardis de 14h30 à 16h et les jeudis de 14h30 à 16h - Cout prévisionnel de la prestation 1 365 € pour 26 séances de 1h30

---

**DM\_2020\_0224\_CC du 11 août 2020**

**Maison de quartier le Cétici – Madame Aurélie RIVAGE**

Atelier d'initiation aux techniques graphiques destinés aux enfants et adolescents fréquentant les maisons de quartier du 8 septembre au 16 décembre 2020 hors jours fériés et vacances scolaires les mardis de 17h à 18h30 et les mercredis de 17h à 18h30 - Cout prévisionnel de la prestation 1 312,50 € pour 25 séances de 1h30

---

**DM\_2020\_0225\_CC du 11 août 2020**

**Maison de quartier le Cétici – Monsieur Yvan Postel**

Atelier d'initiation aux techniques graphiques et BD destinés aux adultes fréquentant les maisons de quartier du 8 septembre au 15 décembre 2020 hors jours fériés et vacances scolaires les mardis de 19h30 à 21h - Cout prévisionnel de la prestation 682,50 € pour 13 séances de 1h30

---

**DM\_2020\_0226\_CC du 11 août 2020**

**Maison de quartier d'Equeurdreville-Hainneville – L'association les Francas de la Manche**

Animation des jardins partagés du 09 septembre au 17 décembre 2020 hors jours fériés et vacances scolaires les mercredis de 9h à 12h au Puzzle et les jeudis de 9h à 12h au Totem - Cout prévisionnel de la prestation 2 075 € pour 25 séances de 3h

---

**DM\_2020\_0227\_CC du 27 août 2020**

**Manche numérique – Ecole élémentaire Léon Blum**

Abonnement d'un espace numérique de travail par Manche numérique du 3 juillet 2020 au 31 août 2021 pour un montant de 417,17 € destiné à 6 classes de l'école élémentaire Léon Blum de la commune déléguée d'Equeurdreville-Hainneville

**CONSEIL MUNICIPAL DU 20 OCTOBRE 2020 - TABLEAU DES MARCHES**

Code marché	Suivi	Type de marché	Acheteur	Nature du marché	Objet du marché / Intitulé du lot	Montant € HT	Titulaire(s) du marché	Adresse et coordonnées titulaire(s) du marché
200144	DCP / POLETER / CHOC / EDUC	S	Commune de CEC	Marché	Prestations d'animation dans le cadre du projet éducatif de territoire – atelier échecs	Marché traité à prix unitaire	ASSOCIATION ECHECS PLUS	2 bis rue du soissonnais BP 38 50130 CHERBOURG-EN-COTENTIN Tél : 07.69.08.00.77 Mail : secretariat@echecsplus.fr Siret : 450 953 013 00023
200143	DCP / POLETER / CHOC / EDUC	S	Commune de CEC	Marché	Prestations d'animation dans le cadre du projet éducatif de territoire – initiation aux premiers secours	Marché traité à prix unitaire	ISABELLE VERBRUGGHE	14 Impasse Loysel 50100 CHERBOURG EN COTENTIN Tél 06 99 51 08 67 / 09 83 76 41 78 Mail : isabel.petit@hotmail.fr Siret 829 129 493 00021
200142	DCP / POLETER / CHOC / EDUC	S	Commune de CEC	Marché	Prestations d'animation dans le cadre du projet éducatif de territoire – parcours de découverte autour de l'inde (danse, théâtre, développement durable)	Marché traité à prix unitaire	ASSOCIATION L'ECOLE DE PREETI	13 bis boulevard robert schuman 50100 CHERBOURG-EN-COTENTIN Tél : 02.50.29.20.24 Mail : contact@ecoledepreeti.com Siret : 793 536 566 00037
200141	DCP / POLETER / CHOC / EDUC	S	Commune de CEC	Marché	Prestations d'animation dans le cadre du projet éducatif de territoire – les p'tits archis	Marché traité à prix unitaire	DRAPIER PEGGY	85 rue malakoff 50100 CHERBOURG-EN-COTENTIN Tél : 06.18.87.42.43 Mail : archimome@gmail.com Siret : 503 411 324 00026
200140	DCP / POLETER / CHOC / EDUC	S	Commune de CEC	Marché	Prestations d'animation dans le cadre du projet éducatif de territoire – création de meubles en carton	Marché traité à prix unitaire	ASSOCIATION AU FIL DE L'EAU	1 rue de strasbourg espace activités de l'amont quentin 50100 CHERBOURG-EN-COTENTIN Tél : 02.33.43.07.74 06.77.78.03.98 Mail : contact@asso-aufildeleau.org Siret : 398 427 310 00048
200139	DCP / POLETER / CHOC / EDUC	S	Commune de CEC	Marché	Prestations d'animation dans le cadre du projet éducatif de territoire - jeux de raquettes	Marché traité à prix unitaire	GUYLAINE GAFFET	27 place des justes cherbourg-octeville 50130 CHERBOURG-EN-COTENTIN Tél : 02.33.43.27.10 Mail : contact@epmm-cherbourg.fr Siret : 477 683 270 00037
200138	DCP / POLETER / CHOC / EDUC	S	Commune de CEC	Marché	Prestations d'animation dans le cadre du projet éducatif de territoire – fais ton cinéma	Marché traité à prix unitaire	AU FIL DE L'ECRAN	98 rue pasteur Equeurdreville - Hainneville 50100 CHERBOUG-EN-COTENTIN Tél : 06.50.67.11.75 Mail : aufildelecran@gmail.com Siret : 799 549 316 00013
200137	PQCV/DGPM	F	Commune de CEC	Accord-cadre	Fourniture de carburants en stations-service / lot 3 : fourniture de superéthanol	sans minimum ni maximum de commande 12 033,00 € HT	La Compagnie des Cartes Carburant	70 rue Saint Denis 93582 SAINT OUEN CEDEX 01 85 78 07 93 grands-comptes@lacartecarburant.com

Code marché	Suivi	Type de marché	Acheteur	Nature du marché	Objet du marché / Intitulé du lot	Montant € HT	Titulaire(s) du marché	Adresse et coordonnées titulaire(s) du marché
200136	PQCV/DGPM	F	Commune de CEC	Accord-cadre	Fourniture de carburants en stations-service / lot 2 : fourniture de G.P.L. carburant	sans minimum ni maximum de commande 8 052,00 € HT	SIPLEC	Société d'Importation Leclerc 26 quai Marcel Boyer 94859 IVRY SUR SEINE 0820 00 11 12 / 06 27 11 90 77 w.molinie@cartecarburant.leclerc
200135	PQCV/DGPM	F	Commune de CEC	Accord-cadre	Fourniture de carburants en stations-service / Lot 1 : fourniture de gazole, supercarburant sans plomb et solution aqueuse d'urée à 32.5 % (ADBlue ou équivalent)	sans minimum ni maximum de commande 2 764 953,00 € HT	SIPLEC	Société d'Importation Leclerc 26 quai Marcel Boyer 94859 IVRY SUR SEINE 0820 00 11 12 / 06 27 11 90 77 w.molinie@cartecarburant.leclerc
200134	DCP / POMSSIRH	S	Commune de CEC	Marché	Prestation de coaching professionnel individuel	2 500,00 €	ALTER NATIV CO	44 rue saint gervais 50300 AVRANCHES Tél : 09.81.87.87.40 : 06.52.33.45.68 mail : contact@alternativco.fr Siret : 792 757 197 00035
200133	POLTEC Centre de ressources	TX	Commune de CEC	Marché	Travaux de modernisation et d'accessibilité des ascenseurs de Cherbourg-en-Cotentin	Partie travaux = 175 427.00 € HT Partie maintenance = gratuit la première année ; 2 870.00 € HT la deuxième année	THYSSENKRUPP ASCENSEURS	ZA Les Chèvres 50470 TOLLEVAST Tél. : 02.33.20.06.07 - Fax. : 02.33.88.03.44 agence-caen-cherbourg@thyssenkrupp.com Siret 722 024 742 02509
200132	PQCV Centre de Ressources	S	Commune de CEC	Accord-cadre	Travaux d'entretien des serres en verre	Sans montant minimum et avec un montant maximum de 10 000 € HT	CLAIE	M. BRUNEAU Anthony ZI DE LA FERTE - RUE D'AMSTERDAM 44370 LOIREAUXENCE Tél : 02 40 98 32 74 Fax : 02 40 83 43 43 mail : contact@clair.com
200131	PQCV Centre de ressources	S	Commune de CEC	Marché	Contrôle technique des travaux de prolongement de la Digue du Génie du port de Querqueville	2 250,00 €	Société SOCOTEC Construction	880C rue Jean Bouin Tourlaville 50110 Cherbourg-en-Cotentin Tél : 02.33.88.71.80, fax : / Mail : construction.cherbourg-saintlo@socotec.com
200130	PQCV Centre de Ressources	TX	Commune de CEC	Marché	Réalisation de travaux de systèmes d'arrosage Lot 1 : Remplacement d'un système d'arrosage sur les serres de production à Grimesnil	24 003,98 €	SAS KERBOAS	ZA DE KERMAT 29410 GUICLAN Tél : 02 98 29 92 61 Mail : c.jacob@kerboas-cdeai.fr

CONSEIL MUNICIPAL DU 20 OCTOBRE 2020 - TABLEAU DES AVENANTS

Code marché	Procédure de passation	Date de notification	Objet du marché	Montant € HT	Titulaire(s) du marché	N° de la modification	Objet de la modification	Durée modifiée	Montant modifié € HT / %	Montant total des modifications € HT / %	Nouveau titulaire	Date de notification de modification
190124	procédure adaptée	16/08/2019	Aménagement du site de la Polle à Cherbourg-en-Cotentin - Lot n° 2 : charpente métallique	299 780,00 €	SERRU SAS	1	Avenant technique		-	-	-	29/09/2020
190252	appel d'offres ouvert	18/12/2019	Fourniture de denrées alimentaires pour les services municipaux de restauration Lot n°3 poissons portionnés IQF, fruits de mer et crustacés surgelés	marché traité à prix unitaires	SYSCO France SAS	2	Changement de codes d'articles	0	-	-	-	24/09/2020
190253	appel d'offres ouvert	18/12/2019	Fourniture de denrées alimentaires pour les services municipaux de restauration Lot n°4 Féculents légumes et fruits surgelés	marché traité à prix unitaires	SYSCO France SAS	2	Changement de codes d'articles	0	-	-	-	24/09/2020
190256	appel d'offres ouvert	18/12/2019	Fourniture de denrées alimentaires pour les services municipaux de restauration Lot n°7 Pâtisseries, viennoiseries et bases pâtisseries surgelées	marché traité à prix unitaires	SYSCO France SAS	2	Changement de codes d'articles	0	-	-	-	24/09/2020
2017/219	appel d'offres ouvert	09/10/2017	FOURNITURE D'EQUIPEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUELLE Lot n°1 Les chaussants	marché traité à prix unitaires	SAS SOMATICO	6	Intégration nouvelles références au BPU du lot1	0	-	-	-	01/10/2020
2018382AOC	appel d'offres ouvert	25/12/2018	FOURNITURE DE PRODUITS D'ENTRETIEN, CONSOMMABLES, MATERIELS DE NETTOYAGE MANUELS ET MECANISES lot n°1 : Consommables et matériels de nettoyages manuels	marché traité à prix unitaires	PLG NORMANDIE GROUPE P. LE GOFF	3	Changement de codifications d'articles, suppression de références et de conditionnements	0	-	-	-	24/09/2020
2018385AOC	appel d'offres ouvert	21/12/2018	FOURNITURE DE PRODUITS D'ENTRETIEN, CONSOMMABLES, MATERIELS DE NETTOYAGE MANUELS ET MECANISES lot n°4 : Matériel mécanisé électrique	marché traité à prix unitaires	NILFISK	1	Changement de coordonnées bancaires	0	-	-	-	05/10/2020

Code marché	Procédure de passation	Date de notification	Objet du marché	Montant € HT	Titulaire(s) du marché	N° de la modification	Objet de la modification	Durée modifiée	Montant modifié € HT / %	Montant total des modifications € HT / %	Nouveau titulaire	Date de notification de modification
190162	procédure adaptée	12/08/2019	Fourniture de produits et matériels pharmaceutiques et parapharmaceutiques de première urgence pour les services de Cherbourg-en-Cotentin lot n°2 produits parapharmaceutiques	marché traité à prix unitaires	sarl TAMO	3	Changement de références supprimées et remplacée	0	-	-	-	24/09/2020
2018067AOC	appel d'offres ouvert	04/04/2018	Fourniture de couches et de lait Lot 2 fourniture de lait	marché traité à prix unitaires	SA SODILAC	2	Changement de références et impact financier	0	-	-	-	28/09/2020
2018170AOC	appel d'offres ouvert	20/08/2018	Confection et livraison de repas à destination des restaurants scolaires de la commune déléguée d'Equedreville-Hainneville	marché traité à prix unitaires	CONVIVIO RCO	1	Indemnité suite à la crise sanitaire et d'introduire 2 sites supplémentaire pour la restauration rentrée2020	0	-	-	-	24/09/2020

## **CONSEIL MUNICIPAL DU 20 OCTOBRE 2020**

1. Les concessions funéraires suivantes ont été délivrées :

□ **2 Concessions en secteur cinéraire :**

- 1 concession temporaire : N° 389
- 1 concession trentenaire : N° 390

□ **6 Concessions traditionnelles :**

- 2 concessions temporaires : N° 8023, 8026
- 4 concessions trentennaires : N° 8022, 8024, 8025, 8027